# Sommaire


## INTRODUCTION

## LES DONNÉES GÉNÉRALES

- Données générales
- Population
- Structure familiale et sociale
- Population active
- Logement
- Emploi et économie
- Commerce
- Environnement

## LE CADRE URBAIN

- Formation
- Structure urbaine
- Synthèse
- Protections et transformations récentes ou en cours
- Exemples

## LA VIE URBAINE

- Densité et mixité
- Déplacements
- Équipements
- Centralités
- Transformations récentes ou en cours
- Exemples

## PERSPECTIVES

## GLOSSAIRE


Fermer

# Introduction

*L'ouvrage présenté ici repose sur deux démarches complémentaires : l'une s'intéresse aux données générales issues des enquêtes statistiques dont dispose l'Apur, que ce soit celles de l'Insee ou celles produites grâce à ses outils propres ; l'autre s'appuie sur une enquête de terrain minutieuse, alimentée par les bases de données des directions de la Ville de Paris et notamment le répertoire des permis de construire. Dans un cas comme dans l'autre, les résultats de ces analyses sont restitués à travers une cartographie adaptée afin de rendre perceptibles des données urbaines parfois abstraites ou différentes de certaines images préconçues. Cette double démarche apparaît d'emblée dans la structure du document. La première partie, sur les « données générales », met en évidence la structuration de l'espace socio-économique de la ville à grande échelle (celle de Paris et des communes limitrophes) et/ou à petite échelle (celle des îlots dans l'arrondissement). De cette analyse découle une première appréciation des tendances lourdes à l'œuvre dans la capitale et de leurs éventuelles inflexions au cours de ces dernières années. C'est le cas, par exemple, de l'inversion de la tendance à la diminution de la population de Paris puisque la grande majorité des arrondissements a renoué avec la croissance.*

*Les résultats de la seconde démarche sont exposés dans les deux chapitres suivants, l'un étant consacré au « cadre urbain », l'autre à la « vie urbaine ». Ici, l'objectif de cet ouvrage apparaît avec plus de précision puisque chacun de ces thèmes est lui-même explicité par deux cartes : la première porte sur l'identification des données spatiales à la date d'aujourd'hui, la seconde illustre les évolutions récentes. S'agissant des évolutions, chaque carte évoque les modifications de l'espace concret mais aussi celles du cadre réglementaire, soit la ville réelle et, en quelque sorte, la ville en devenir.*
*À cet égard, il est clair que les vingt arrondissements parisiens ne sont pas égaux. Ceux du noyau central (du 1er au 7e) bénéficient d'une marge d'évolution très limitée pour faire face à diverses exigences contemporaines de la vie urbaine, qu'elles soient liées aux temps libres (activités culturelles et sportives) ou aux services (commerces de proximité, garderies, crèches), par exemple. Ils se distinguent des arrondissements médians (8e, 9e, 10e, 11e) dans lesquels on trouve ponctuellement des possibilités d'une certaine évolutivité, qu'elle soit liée à la présence de dispositifs hospitaliers, logistiques (i.e. tris postaux) ou d'emprises techniques (i.e. espaces liés aux voies ferrées), mais plus encore des neuf arrondissements extérieurs, dont fait partie le 17e, ceux qui ont en commun l'espace de la ceinture et dans lesquels un potentiel élevé de mutation demeure : là où les emprises ferroviaires s'élargissent, accompagnées de leur chapelet de sites dédiés à l'entretien, à l'entreposage ou à la manutention, là encore où les multiples ramifications du boulevard périphérique soumettent de larges territoires à leur logique routière.*

*Toutefois le 17e arrondissement n'est pas uniforme, partagé notamment entre des quartiers ouest fortement consolidés, tant du point de vue spatial que social, et des quartiers est plus populaires et mixtes, dont le cadre urbain présente de fortes disparités d'aspect et d'état.*

*Cette différence se reflète dans les transformations récentes. C'est à l'est que des grandes emprises logistiques sont en cours de transformation, comme l'est actuellement le secteur Clichy-Batignolles, après l'aménagement de la porte d'Asnières. C'est à l'est, en majorité également, qu'une marge a existé pour la création d'immeubles sur des parcelles mal utilisées. En conséquence, c'est là, particulièrement, que l'effort d'équipement a été consenti, avec la création ou l'extension de garderies, de crèches, d'écoles et d'un gymnase, porte d'Asnières. Ainsi, alors que la population de l'arrondissement stagne depuis 1990, après une forte chute dans les années 1970, c'est encore à l'est que le potentiel de croissance se situe. Cette tendance ne devrait pas modifier les dominantes de vocation dans l'arrondissement, davantage tourné vers l'habitation à l'est, et vers l'emploi à l'ouest, notamment autour du quartier Ternes.*

# Données générales

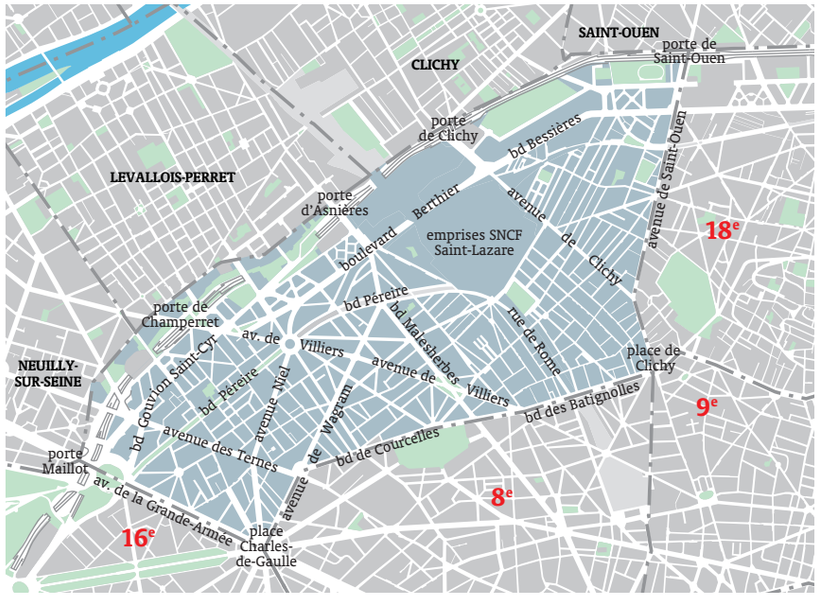


## PÉRIMÈTRES DES CONSEILS DE QUARTIER

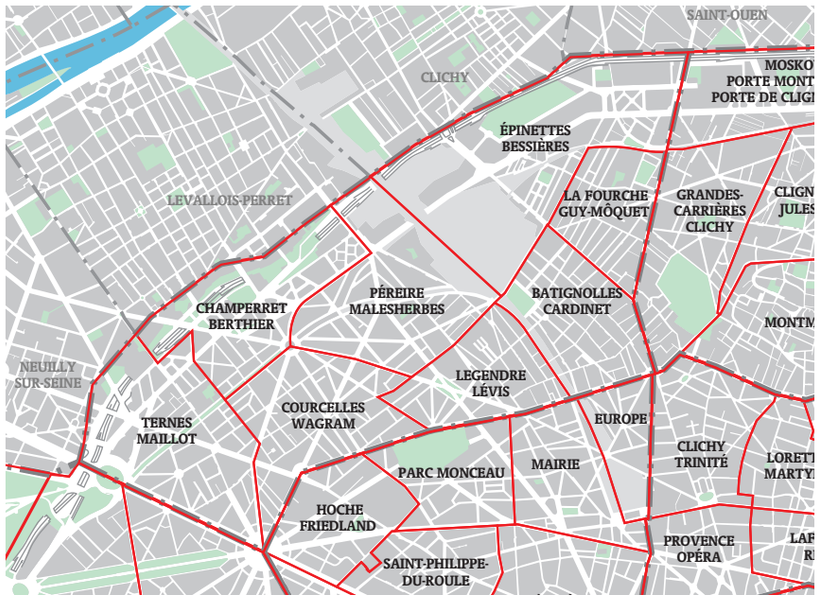


## LIMITES ADMINISTRATIVES, ARRONDISSEMENTS ET QUARTIERS

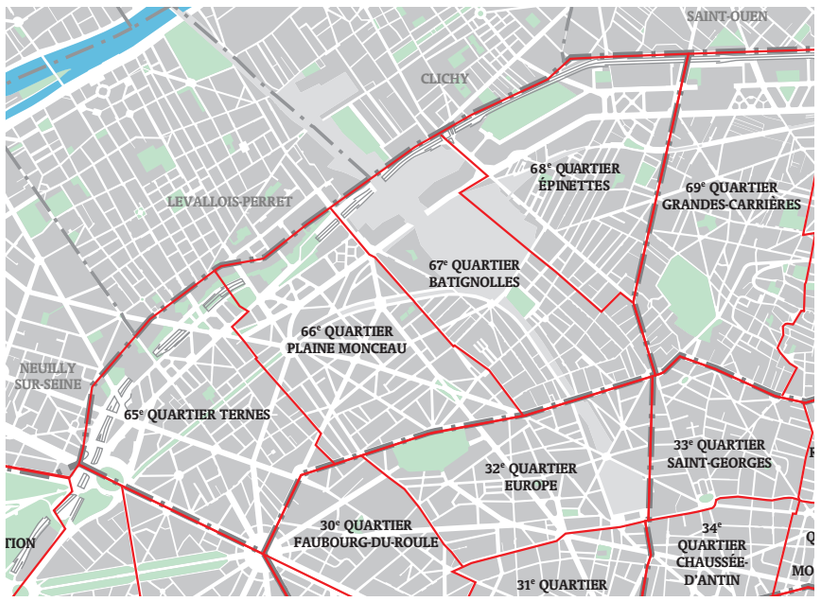


## 567 HECTARES ET 160 300 HABITANTS EN 2005

Le 17e arrondissement s'étend sur 566,9 hectares (8e rang parisien), soit la superficie cumulée de deux de ses communes voisines, Clichy et Levallois-Perret. 32,3 % de la superficie sont occupés par la voirie (26,7 % en moyenne à Paris), en raison de nombreuses voies larges du XIXe siècle.

Le 17e arrondissement est peu marqué par le relief si ce n'est sur ses extrémités, sur les contreforts ouest de la butte Montmartre ou de la colline de Chaillot. Il connaît en revanche une forte coupure artificielle nord-ouest/sud-est avec la tranchée du réseau ferré de la gare Saint-Lazare et les vastes emprises de l'ancienne gare des Batignolles.

L'arrondissement comptait 160 300 habitants au 1er juillet 2005 (161 138 habitants en 1999), soit la population d'une ville comme Grenoble pour un territoire trois fois moins étendu.

## LIMITES ET QUARTIERS

Le 17e arrondissement présente des limites avec les communes de Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret, Clichy dans le département des Hauts-de-Seine (92), et Saint-Ouen dans le département de la Seine-Saint-Denis (93).

Dans la partie nord-est, les quartiers Batignolles et Épinettes présentent une limite avec le 18e arrondissement par les avenues de Clichy et de Saint-Ouen et avec le 8e arrondissement par le boulevard des Batignolles. La partie ouest, composée des quartiers Ternes et Plaine-Monceau, est séparée du 8e arrondissement par l'avenue de Wagram et le boulevard de Courcelles, et constitue une continuité de la zone d'affaires (sièges sociaux et activités de services dédiées aux entreprises, dans le quartier Faubourg-du-Roule notamment).

L'arrondissement compte également une limite avec le 16e arrondissement, identifiée par l'avenue de la Grande-Armée.

Dans le cadre de l'extension réalisée par Napoléon III en 1860, Paris annexe les villages de Batignolles-Monceau et des Ternes, anciennement intégrés aux communes de Clichy et de Neuilly, et crée ainsi le 17e arrondissement. Les quatre quartiers administratifs précédemment cités sont alors délimités : Ternes (65e), Plaine-Monceau (66e), Batignolles (67e), et Épinettes (68e).

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité impose aux communes de plus de 80 000 habitants de mettre en place des instances de démocratie participative, les conseils de quartiers. À Paris, ce sont les conseils d'arrondissement qui déterminent leurs modalités de fonctionnement et fixent leurs périmètres.

Dans le 17e, huit quartiers et conseils de quartiers ont été créés : Ternes-Maillot, Courcelles-Wagram, Champerret-Berthier, Péreire-Malesherbes, Legendre-Lévis, Batignolles-Cardinet, Épinettes-Bessières et La Fourche-Guy-Moquet. Ces quartiers correspondent à de nouveaux espaces d'échanges pour traiter des sujets d'échelle locale.

©InterAtlas

# Population

**En une génération, la population a beaucoup changé. Avec la diminution de la densité et de la taille moyenne des ménages, la population centrale de cet arrondissement baisse faiblement.**

Entre 1975 et 2005, la population a diminué de 13,5 % (– 5,7 % en moyenne à Paris sur la même période). À la différence de la population parisienne totale, qui a augmenté de 1,9 % depuis 1999, le nombre d'habitants du 17e a diminué faiblement depuis cette même année, atteignant 160 300 habitants en 2005 (soit 840 habitants de moins qu'en 1999) selon les estimations de l'Insee. En 2005, la population du 17e arrondissement représente 7,4 % de la population parisienne.
Cette baisse de la population du 17e arrondissement entre 1999 et 2005 reste proche de celle observée entre 1990 et 1999, avec une diminution avoisinant 0,1 % par an.
Entre 1990 et 1999, les évolutions de population restent modérées : seuls l'ouest de l'avenue des Ternes et le sud-ouest du quartier de la Plaine-Monceau ont globalement perdu 10 à 20 % de leurs habitants, notamment aux abords de la place Charles-de-Gaulle et de la place du Maréchal-Juin entre les rues de Courcelles et de Prony. Les augmentations, quant à elles, correspondent à des livraisons de logements neufs, en particulier dans le périmètre de la ZAC Saussure, aux abords de la place de Wagram, près du marché des Batignolles, de l'église Saint-Michel-des-Batignolles ou dans le secteur Saint-Ange.
Entre 1999 et 2005, le 17e arrondissement enregistre une perte moyenne annuelle de 130 habitants (alors qu'il en perdait 95 en moyenne sur la période 1990-1999). Cette variation de population se décompose en un solde naturel de + 1 250 habitants en moyenne par an et un solde migratoire de – 1 380 personnes par an.

• La densité brute, rapport entre le nombre d'habitants et la surface totale de l'arrondissement, s'élève à 283 hab./ha en 2005 (247 hab./ha à Paris). Celle-ci a beaucoup baissé en une génération puisqu'elle était de 327 hab./ha en 1975. Elle reste néanmoins supérieure à la moyenne parisienne, malgré l'importance de la surface des terrains ferroviaires non urbanisés à l'est de l'arrondissement.

• La densité nette, dont la base de calcul exclut la voirie, les jardins et les équipements, s'élève à 628 hab./ha en 1999 (553 hab./ha à Paris). Le quartier administratif des Épinettes, au nord-est, est le plus peuplé de l'arrondissement, il a connu une hausse démographique de 1990 à 1999. Ce quartier accueille les densités nettes de population parmi les plus fortes de la capitale, supérieures à 750, voire 1 000 hab./ha.

• 71,3 % de la surface totale de planchers des bâtiments de l'arrondissement (hors équipements) sont consacrés au logement, soit une part sensiblement supérieure à la moyenne parisienne (65,4 %).

• La densité humaine, qui prend en compte à la fois la population résidante et les salariés dans l'arrondissement, s'élève à 718 habitants et emplois salariés par hectare (647 en moyenne à Paris). Celle-ci est très supérieure à celles de Clichy et de Neuilly-sur-Seine (480 et 500), mais en dessous de ce que l'on observe à Levallois-Perret (740).
Elle est particulièrement importante dans la moitié ouest de l'arrondissement, notamment entre le boulevard Péreire et le boulevard Gouvion-Saint-Cyr, à proximité de la porte Maillot, des places du Maréchal-Juin et des Ternes, là ou l'emploi est très présent.

**ÉVOLUTION DE LA POPULATION 1975-2004 17e ARR. ET PARIS**

Base 100 en 1975 à Paris
2 296 639 habitants
Base 100 en 1975 dans
le 17e arr. : 185 410 habitants

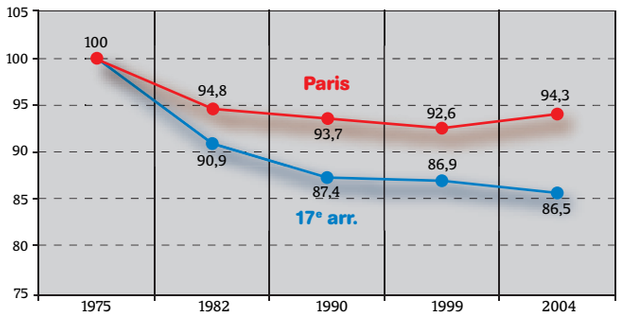


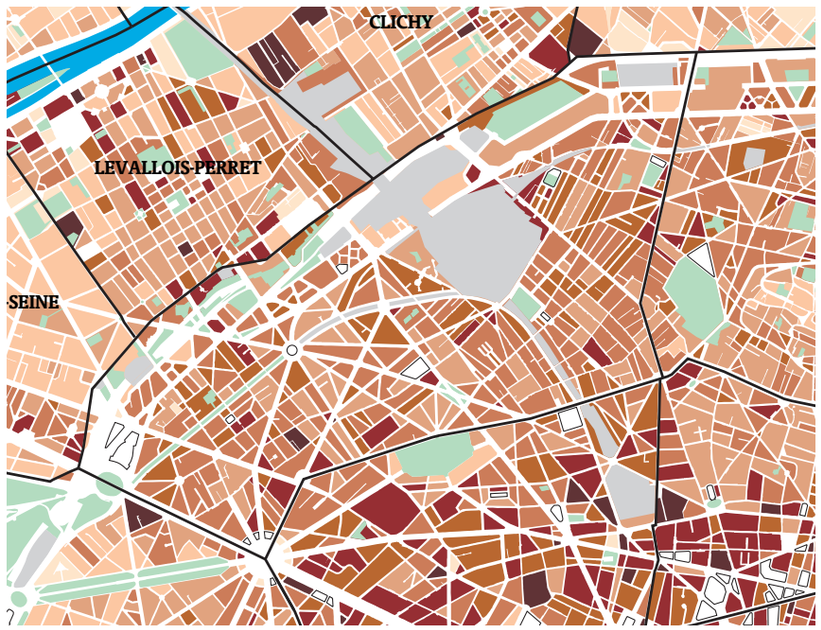


**DENSITÉ HUMAINE 1999-2004**
**Densité cumulée population 1999 et emplois salariés 2004 (CLAP*)**

**Population et emploi à l'hectare**
- moins de 200
- de 200 à 500
- de 500 à 800
- de 800 à 1 100
- de 1 100 à 1 400
- de 1 400 à 2 500
- plus de 2 500

Équipements
- espaces verts et sportifs, cimetières…
- SNCF, non renseigné

Source : Ilots et équipements Apur
Bâtiments : BD TOPO (R) PAYS Copyright IGN
Recensement de la population 1999 (Insee)
CLAP* 2004 – Traitement Apur

* CLAP (Connaissance localisée de l'appareil productif) est un système d'information de l'Insee alimenté par différentes sources, dont l'objectif premier est de fournir des statistiques localisées, par activité, notamment sur l'emploi.

# Structure familiale et sociale

**Une structure globale de la population proche de la moyenne parisienne, qui cache des disparités entre l'ouest et l'est.**

• La structure par âge de la population des ménages en 2004 [1] présente un profil proche des moyennes parisiennes, mais compte une part plus importante de personnes âgées de plus de 60 ans que dans les communes limitrophes à l'arrondissement (19 % dans le 17e et 15 % à Levallois-Perret et à Neuilly-sur-Seine ou 12 % à Clichy, en 2004). L'âge moyen en est par conséquent rehaussé et s'élève à 39,9 ans (39,5 en moyenne à Paris en 1999). Celui-ci est plus élevé dans les quartiers Ternes et Plaine-Monceau, avec un âge moyen de plus de 40 ans, voire de plus de 44 ans, notamment dans le nord de ces quartiers. De même aux Épinettes, autour des rues Pouchet et des Épinettes, ainsi qu'à proximité de la porte de Saint-Ouen.

• La taille moyenne des ménages a baissé depuis 1975, passant de 1,98 à 1,86 personne en 1999. Mais celle-ci repart à la hausse depuis 1999, puisque le nombre moyen de personnes par ménage dans le 17e est, en 2005, de 1,89. Il se trouve légèrement plus élevé qu'à Paris (1,88 personne par ménage), mais plus faible que dans les trois communes limitrophes précédemment citées : 2,03 personnes par ménage en 1999 à Levallois, 2,04 à Neuilly et 2,08 à Clichy. C'est le quartier de la Plaine-Monceau qui présente globalement le nombre de personnes par ménage le plus élevé de l'arrondissement.

• Dans l'ensemble des ménages du 17e, les familles représentent 21,8 % des ménages en 1999, soit une proportion proche de celle observée à Paris (22 %). Mais la part des familles y est moins importante que dans l'ensemble des communes limitrophes à l'arrondissement, avec un maximum de 33,5 % à Saint-Ouen. Néanmoins, on trouve de fortes proportions de familles dans l'ensemble des secteurs périphériques de l'arrondissement (plus de 35 %), ainsi que dans le sud du quartier Plaine-Monceau (plus de 30 %, voire plus de 35 % des ménages).

• La part des foyers monoparentaux dans l'ensemble des familles de l'arrondissement s'élève en 1999 à 24,9 % (25,8 % en moyenne à Paris) : ceux-ci sont davantage représentés dans les secteurs périphériques, notamment ceux de la porte d'Asnières et des portes Pouchet et de Saint-Ouen, ainsi que dans l'ensemble du quartier des Épinettes.

1 – Structure de la population – Calculée à partir de la population des ménages en 2004, basée sur les enquêtes annuelles du recensement de 2004 et 2005.

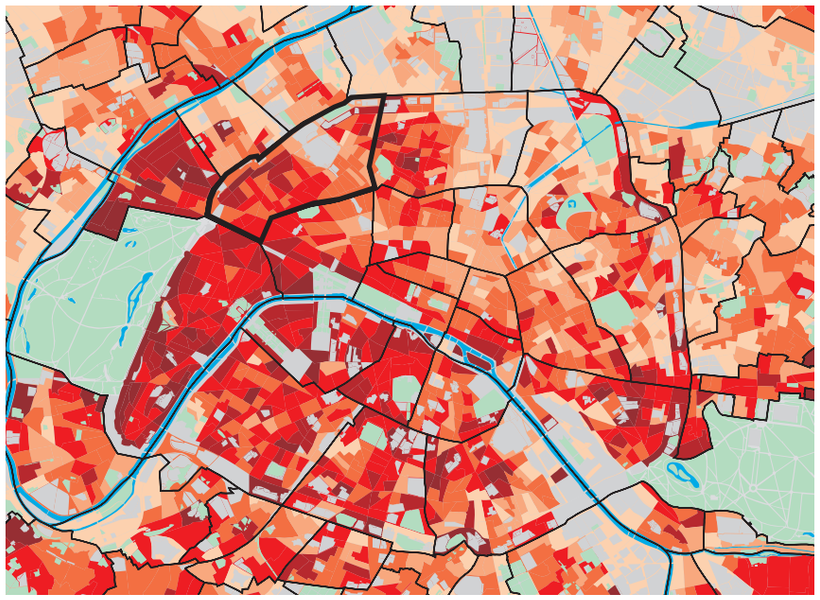

**ÂGE MOYEN DE LA POPULATION**

- plus de 44 ans
- de 42 à 44 ans
- de 40 à 42 ans
- de 38 à 40 ans
- de 36 à 38 ans
- moins de 36 ans

Moyenne Paris = 39,5 ans
Petite couronne hors Paris = 36,7 ans

Les IRIS de moins de 20 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Recensement général de la population 1999 – Insee

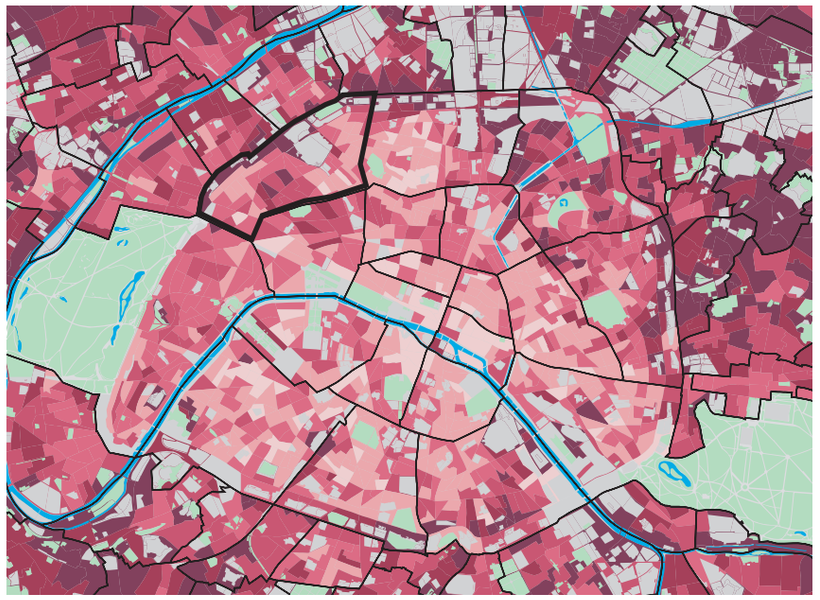

**FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS**

Part dans le total des ménages

- plus de 35 %
- de 30 à 35 %
- de 25 à 30 %
- de 20 à 25 %
- de 15 à 20 %
- moins de 15 %

Moyenne Paris = 22 %
Petite couronne hors Paris = 38 %

Les IRIS de moins de 20 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Recensement général de la population 1999 – Insee

**TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES**

Nombre de personnes par ménage

- plus de 2,2
- de 2 à 2,2
- de 1,8 à 2
- de 1,6 à 1,8
- moins de 1,6

Moyenne Paris = 1,9
Petite couronne hors Paris = 2,4

Les IRIS de moins de 20 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Recensement général de la population 1999 – Insee

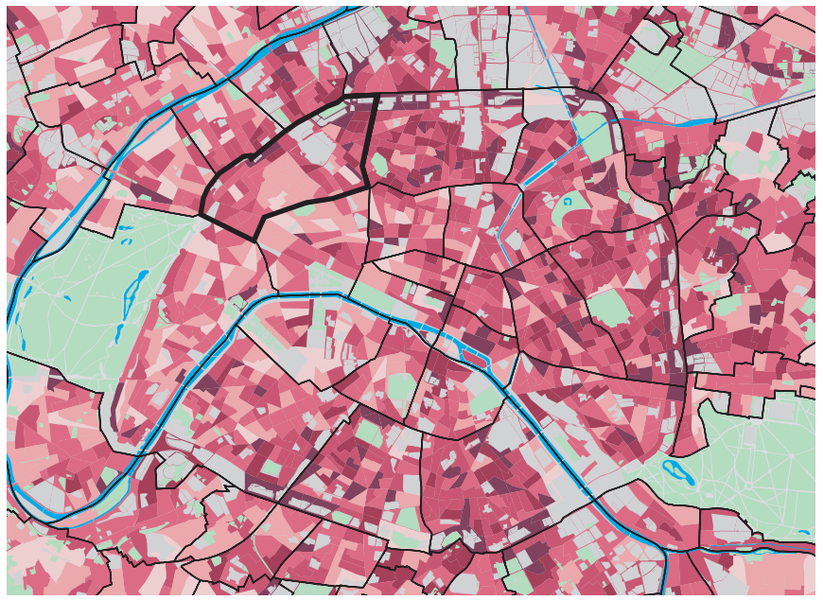

**FAMILLES MONOPARENTALES**

Part dans le total des familles

- plus de 35 %
- de 30 à 35 %
- de 25 à 30 %
- de 20 à 25 %
- de 15 à 20 %
- moins de 15 %

Moyenne Paris = 25,8 %
Petite couronne hors Paris = 21,9 %

Les IRIS de moins de 20 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Recensement général de la population 1999 – Insee

# Structure familiale et sociale

## POPULATION ÉTRANGÈRE

**Europe**
- surreprésentation des Portugais et Espagnols
- surreprésentation des autres Européens UE* et Américains, Océaniens
- classe proche de la répartition moyenne parisienne

**Afrique**
- surreprésentation forte des Maghrébins
- surreprésentation maximale des autres Africains
- surreprésentation des Maghrébins

**Chine, Asie du Sud-Est**
- surreprésentation des Chinois
- surreprésentation des Laotiens, Cambodgiens, Vietnamiens
- surreprésentation des autres Asiatiques

* Union européenne

Source : Recensement général de la population 1999 – Insee

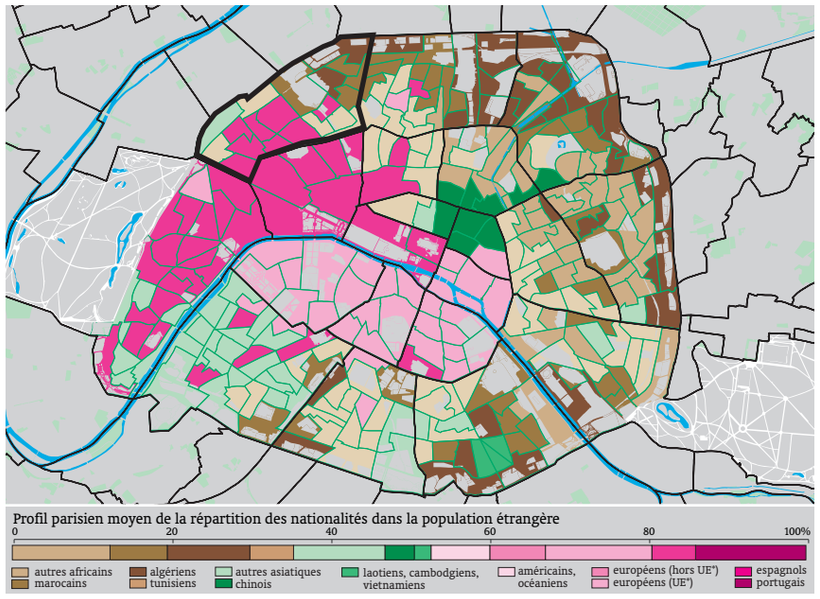


## PERSONNES NON DIPLÔMÉES OU AYANT UN DIPLÔME INFÉRIEUR AU BACCALAURÉAT

Part dans le total des personnes de 15 ans et plus (hors élèves et étudiants)
- plus de 55 %
- de 45 à 55 %
- de 35 à 45 %
- de 25 à 35 %
- moins de 25 %

Moyenne Paris = 42,1 %
Petite couronne hors Paris = 61,4 %

Les IRIS de moins de 20 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Recensement général de la population 1999 – Insee

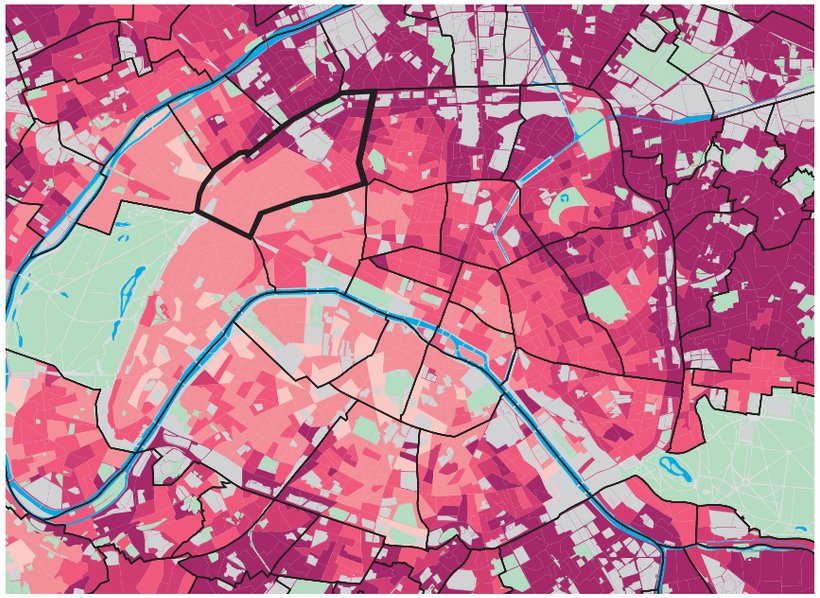

## CARIE DENTAIRE

Part des élèves ayant au moins 1 carie, dans le total des enfants étudiés (école primaire)
- plus de 35 %
- de 25 à 35 %
- de 15 à 25 %
- moins de 15 %
- aucun

Moyenne Paris = 26,1 %

Les IRIS de moins de 20 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Dases 2003 (Ville de Paris)

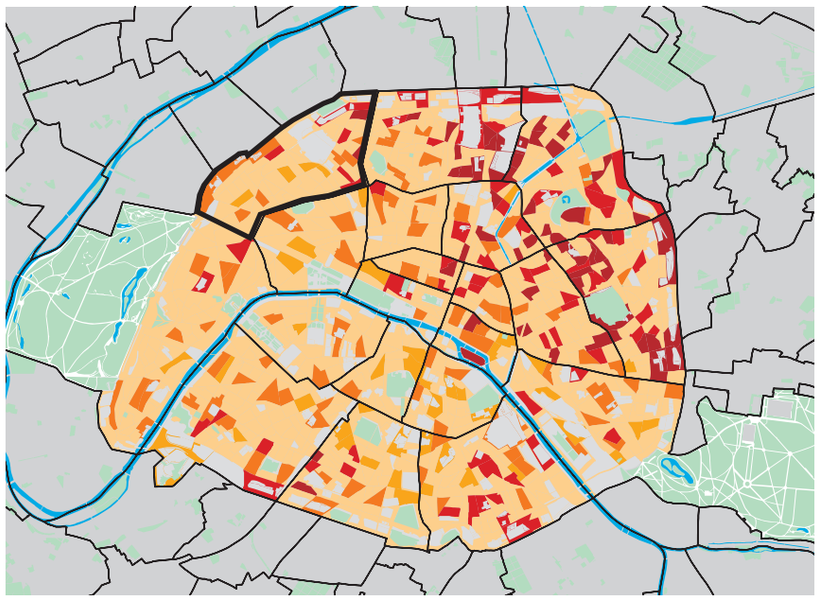

• La diversité d'origine nationale de la population est proportionnellement moins importante qu'en moyenne à Paris en 1999 (13,7 % de population étrangère dans le 17e et 14,5 % à Paris), même si le quartier des Épinettes accueille plus de 16 % de population étrangère. L'ouest de l'arrondissement est caractérisé par des proportions importantes de population à dominante européenne (Portugais et Espagnols notamment) par rapport à la moyenne parisienne, l'est présentant des dominantes de personnes originaires d'Afrique du nord ou d'Afrique subsaharienne, et la partie sud-est des Batignolles offrant une structure de population proche de la répartition moyenne parisienne.

• La part des personnes sans diplôme ou ayant un diplôme inférieur au baccalauréat en 1999 s'élève à 39,4 %, soit une part plus faible qu'en moyenne à Paris (42,1 %). Néanmoins, certains secteurs des quartiers Épinettes et Batignolles, ainsi que le secteur plus périphérique de la porte d'Asnières, présentent des proportions dépassant 45 %, voire 55 %.

• Les élèves boursiers scolarisés dans les lycées publics du 17e sont un peu moins nombreux en proportion qu'en moyenne à Paris, représentant 16,9 % des lycéens en 2004 (17,9 % à Paris).

• En terme de scolarité, 7,5 % des élèves de 3e présentent un retard de deux ans ou plus[2], soit une proportion proche de la moyenne parisienne (7,1 %).

• Les cas d'obésité et les signalements de caries chez les jeunes enfants en 2003[3] sont moins importants en moyenne qu'à Paris dans son ensemble (respectivement 6,7 et 21,1 % dans le 17e et 8,4 % et 26,1 % à Paris).

2 – Données Rectorat de Paris 2001 à 2006.
3 – Données Ville de Paris, Dases 2003 : cas d'obésité en 3e année de maternelle, et signalement de caries dentaires en 1re année de primaire.

**Part d'élèves boursiers en lycée public en 2004**

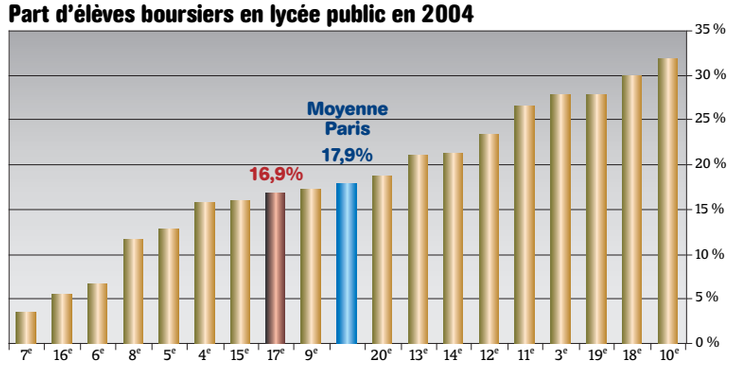


**Caries dentaires en classe de CP en 2003**

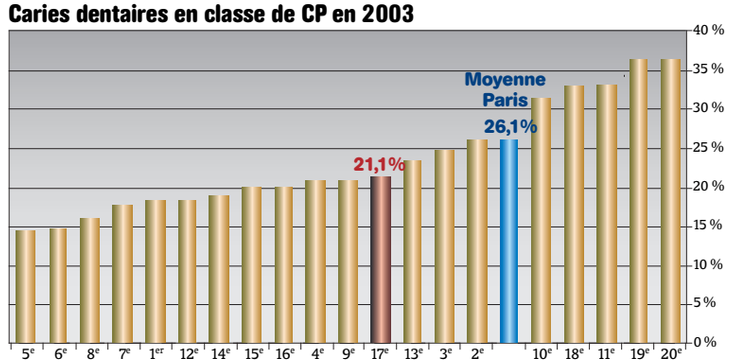


**Retard scolaire de 2 ans ou plus en classe de 3e de 2001 à 2006**

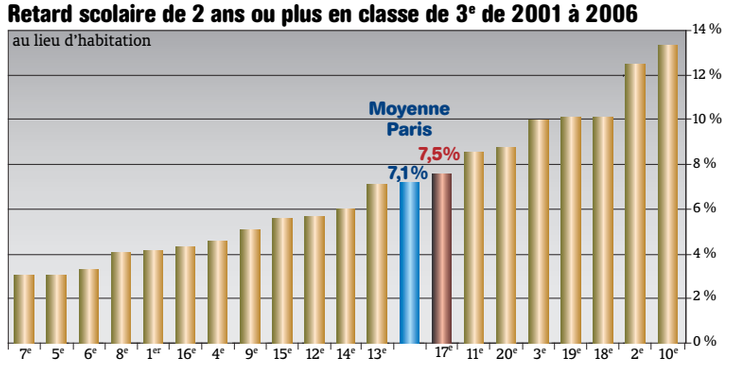

# Population active

**La population active est plutôt aisée à l'ouest mixte dans le secteur des Batignolles, où de plus en plus de cadres viennent s'installer. À l'est, le secteur des Épinettes accueille une population modeste.**

En 1999, le 17e arrondissement comptait 85 424 actifs, soit un taux d'activité de 61,3 %, équivalent à la moyenne parisienne (61,4 %). Le taux d'activité des femmes (55,6 %) est lui légèrement inférieur à la moyenne parisienne (56,1 %).
En une génération, la part de la population active ayant un emploi, résidant dans le 17e et qui travaille à Paris a sensiblement baissé, passant de 77,2 % en 1975 à 67,2 % en 1999 (70,5 % à Paris en 1999). En 1999, 32,5 % des actifs ayant un emploi et habitant dans le 17e arrondissement y travaillent (32,4 % en moyenne à Paris), 34,7 % dans un autre arrondissement (38,1 % à Paris) et 31,4 % en Ile-de-France hors Paris (28 % à Paris).

• La répartition de la population active par catégories socioprofessionnelles (CSP) en 1999 montre que l'arrondissement compte une part importante de chefs d'entreprises et de cadres (44 % dans le 17e, 41 % à Paris). Les ouvriers et employés sont fortement représentés dans le quartier des Épinettes (comme à Clichy, tout proche, où résident 34,4 % d'employés et 21,6 % d'ouvriers par rapport au total des actifs), tandis que dans le quartier des Ternes et celui de la Plaine-Monceau, la population active comporte une large part de cadres et de professions intellectuelles supérieures (comme à Levallois-Perret). Cet écart entre l'est et l'ouest de l'arrondissement s'est réduit entre 1990 et 1999 puisque de nombreux cadres se sont installés dans l'est de l'arrondissement.

• En juin 2007, l'arrondissement comptait 5 920 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM), soit 6,9 % des DEFM à Paris[4]. Entre les mois de septembre 2001 et juin 2007, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 16 %, soit une plus forte baisse qu'à Paris (–14,8 %). Après une hausse importante de plus de 30 % entre la fin 2001 et le 3e trimestre 2003, le nombre de demandeurs d'emploi est depuis lors en baisse dans l'arrondissement (–35,6 %), suivant la tendance parisienne.
La répartition des demandeurs d'emploi est très inégale selon les quartiers : de fortes densités sont à noter dans le quartier des Épinettes, ainsi que dans le sud du quartier des Batignolles, tandis que celles-ci sont faibles à l'ouest de l'arrondissement.
Par ailleurs, l'indicateur de chômage calculé par l'Insee était au 31 décembre 2006 de 8 % pour le 17e arrondissement (légèrement inférieur à la moyenne parisienne, de 8,9 %) à cette date (le taux de chômage est de 8,3 % à Paris en juin 2007).

• Le 17e présente globalement des ménages plus aisés qu'à Paris, même si de grandes disparités existent entre l'ouest et l'est de l'arrondissement.
Le revenu médian par unité de consommation en 2004[5] s'élève à près de 24 000 euros (21 180 euros à Paris), soit près de deux fois supérieur à celui de Saint-Ouen (11 580 euros). En 2002, le quartier de la Plaine- Monceau présentait les plus hauts niveaux de revenus. La part des ménages imposés (73,1 %) est plus élevée que la moyenne parisienne (71,7 %). Enfin, en 2004, la part de la population des foyers à bas revenus s'élève à 8,7 % (10,8 % à Paris), tandis qu'elle est de 15,9 % à Clichy, 23 % à Saint-Ouen ou, à l'opposé, de 3,3 % à Neuilly.

4 – Source Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP), septembre 2006.
5 – Revenus fiscaux des ménages 2004, Insee-DGI.

### TAUX D'ACTIVITÉ

Part des actifs dans la population âgée de 15 ans et plus

- plus de 70 %
- de 65 à 70 %
- de 60 à 65 %
- de 55 à 60 %
- moins de 55 %

Moyenne Paris = 61,4 %
Petite couronne hors Paris = 61,9 %

Les IRIS de moins de 20 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Recensement général de la population 1999 – Insee

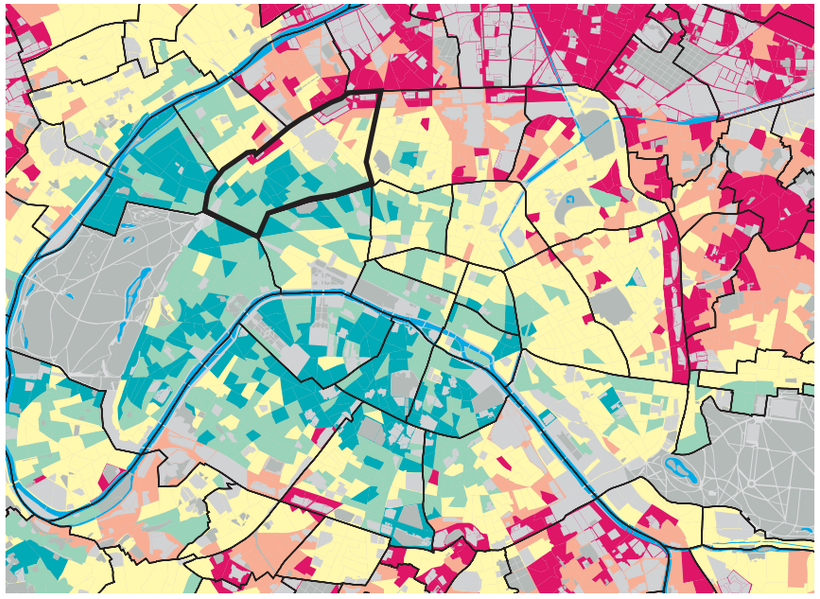

### RÉPARTITION PAR CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Dominante chefs d'entreprises, cadres, professions intellectuelles supérieures

- plus de 50 % des actifs
- de 40 à 50 % des actifs

Dominante employés, ouvriers

- plus de 50 % des actifs
- de 40 à 50 % des actifs

Occupation mixte

- absence de dominante ou plusieurs dominantes simultanées

Les IRIS de moins de 20 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Recensement général de la population 1999 – Insee

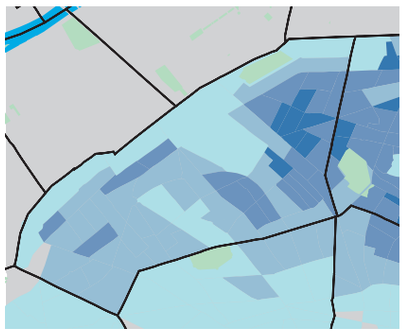

### DEMANDEURS D'EMPLOI

Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1*

- plus de 60 par ha
- de 30 à 60 par ha
- de 15 à 30 par ha
- de 7 à 15 par ha
- moins de 7 par ha

Moyenne Paris = 12,6

* en recherche active d'un CDI à temps plein

Les IRIS de moins de 5 demandeurs d'emploi de catégorie 1 ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : fichier Anpe – mars 2007

### REVENU MÉDIAN

Par unité de consommation*

- plus de 30 000 €
- de 25 000 à 30 000 €
- de 20 000 à 25 000 €
- de 15 000 à 20 000 €
- de 10 000 à 15 000 €
- moins de 10 000 €

Moyenne Paris = 20 150 €
Petite couronne hors Paris = 17 650 €

* L'UC est un indice prenant en compte la composition du ménage familial.
• 1 UC pour le 1er adulte du ménage
• 0,5 UC pour le 2e adulte
• 0,3 UC pour un enfant de moins de 14 ans

Les IRIS de moins de 200 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris

Source : Revenus fiscaux des ménages 2002 - Insee-DGI

# Logement

**En une génération, le parc de logements, datant pour une forte part d'avant 1949, a été modernisé, grâce notamment aux opérations publiques menées depuis 1975. L'action se poursuit aujourd'hui, avec de nouvelles opérations d'aménagement telles que Éole et Clichy-Batignolles.**
**Une dichotomie en terme de taille des logements est nette entre l'est et l'ouest de l'arrondissement.**

## DONNÉES GÉNÉRALES

Avec plus de 450 logements de plus qu'en 1975, grâce aux constructions mais aussi aux transformations et réhabilitations opérées, le 17e arrondissement compte, en 2005, 102 000 logements, représentant ainsi 7,7 % du parc parisien (4e rang des arrondissements ). En 1999, le 17e comptait davantage de logements que les communes de Clichy, Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine et Saint-Ouen réunies (94 580 logements, 102 860 dans le 17e).

Le bâti consacré au logement est constitué de 79 % de logements antérieurs à 1949, alors que la moyenne parisienne est de 64 %[6]. En effet, les lotissements se sont multipliés au XIXe siècle dans l'arrondissement, urbanisant ainsi sa partie sud-ouest, la Plaine-Monceau.
Depuis 1975, le 17e arrondissement a connu un mouvement de construction important, notamment à sa périphérie : ZAC Champerret et Saussure, porte d'Asnières, secteurs de l'avenue et de la porte de Clichy, îlot Saint-Ange, ainsi que des opérations privées entre autres autour du boulevard Péreire, et prochainement à la porte Pouchet et dans le secteur des Batignolles (3 500 nouveaux logements à terme dans ce dernier secteur).

• 82,3 % des logements sont des résidences principales (84,7 % en moyenne à Paris en 2005) et les propriétaires occupants représentent 33 % des ménages en 2004 (31 % en 1999), suivant la même légère évolution que la moyenne parisienne.
Le parc de logements[7] est composé pour plus de la moitié de petits logements, comme dans l'ensemble de la capitale (55 % dans le 17e et 56 % en moyenne à Paris). Mais les disparités selon les quartiers sont importantes. Les logements de une ou deux pièces sont fortement représentés dans les quartiers Épinettes et Batignolles (comme à Clichy). La part des grands logements (cinq pièces et plus) est significative (11 % dans le 17e et 8,5 % en moyenne à Paris), notamment dans les quartiers des Ternes et de la Plaine-Monceau (comme à Neuilly-sur-Seine).

• Le loyer moyen au mètre carré de l'ensemble des locataires au 1er janvier 2007[8] s'élève à 18,40 euros, il est sensiblement supérieur au loyer moyen parisien (17,70 euros le m²). Le prix moyen de vente au mètre carré des logements collectifs anciens[9] a progressé de 71 % ces cinq dernières années (moyenne Paris : + 76 %) et s'élève au 3e trimestre 2007 à près de 5 940 euros (6 180 à Paris, 6910 à Neuilly, 5 600 à Levallois, 4 105 à Clichy). C'est dans l'ouest de l'arrondissement, dans les quartiers Ternes et Plaine-Monceau, que les prix d'achat sont les plus élevés, même si, progressivement, le quartier Batignolles tend à rattraper ces niveaux. On notera l'écart entre les prix de vente moyens dans les quartiers Ternes (6 815 euros) et Monceau (6 850 euros) et celui observé dans le quartier des Épinettes (5 360 euros).
Le nombre de logements neufs en 2006 ne permet pas de déterminer un prix de vente moyen au mètres carré significatif.

• En 2004, le nombre d'appartements vendus à la découpe (vente par lots consécutive à une mise en copropriété) dans l'arrondissement représentait 9,2 % de l'ensemble des ventes à la découpe à Paris (4,3 % seulement en 1998). Cette même année, sur les 3 425 appartements anciens vendus dans l'arrondissement, 15,1 % d'entre eux ont été vendus ainsi, soit une part équivalente à la moyenne parisienne (15 %).

6 – Direction générale des impôts, fichier des propriétés bâties, au 1er janvier 2005.
7 – Source Insee, recensement 1999.
8 – Loyer au m² de l'ensemble des locataires au 1er janvier 2007, source OLAP.
9 – Chambre des notaires de Paris, prix de vente au m² au 3e trimestre 2007.

**ÉVOLUTION DU NOMBRE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES, 1975-2005**

Base 100 en 1975 à Paris :
1 109 120 résidences principales
Base 100 en 1975 dans le 17e arr. :
92 875 résidences principales

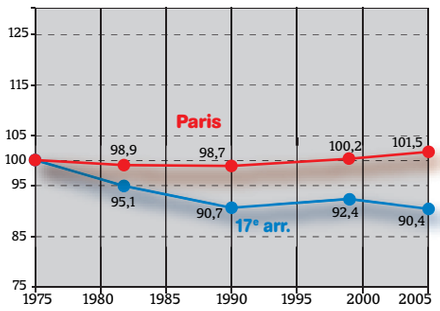


**STRUCTURE SIMPLIFIÉE DE LA TAILLE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES**

5 pièces et plus
- plus de 20 %
- de 15 à 20 %

1 et 2 pièces
- plus de 70 %
- de 60 à 70 %

- moins de 15 % de 5 pièces et plus/moins de 60 % de 1 et 2 pièces

Les IRIS de moins de 20 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Recensement général de la population 1999 – Insee

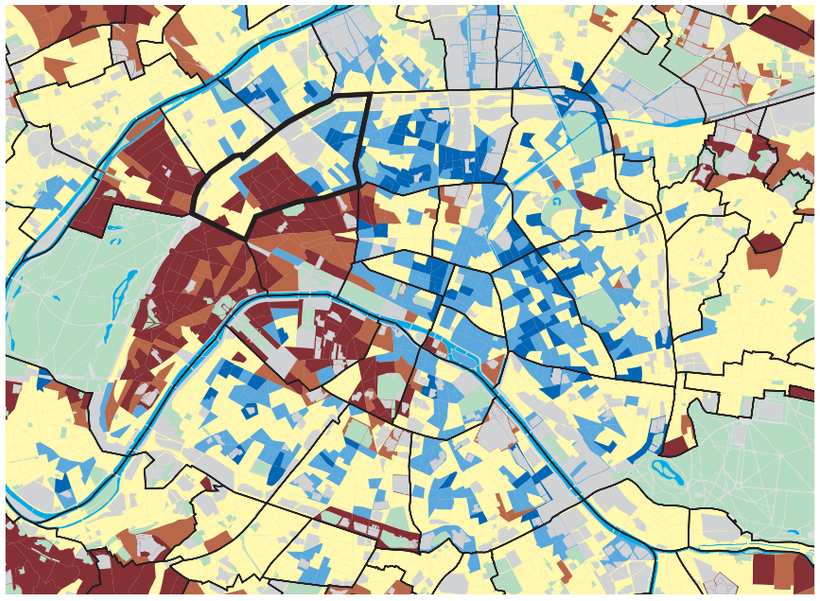

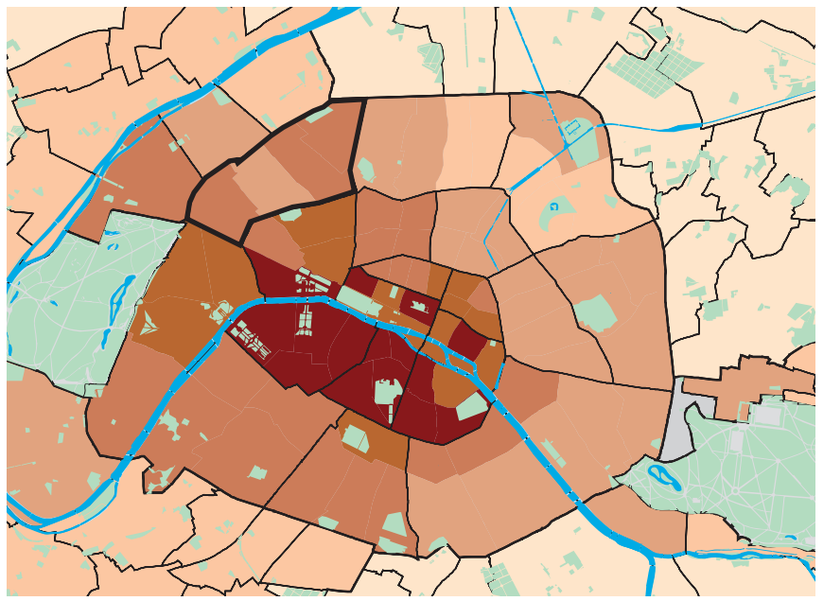

**PRIX DE VENTE AU M² AU 3e TRIMESTRE 2007**

Appartements anciens
- moins de 4 000 €
- de 4 000 à 5 000 €
- de 5 000 à 6 000 €
- de 6 000 à 7 000 €
- de 7 000 à 8 000 €
- plus de 8 000 €
- donnée non disponible

Moyenne Paris = 6 181 €
Petite couronne hors Paris = 3 795 €

Source : Chambre des notaires de Paris Ile-de-France

# Logement

## LOGEMENT SOCIAL

**Un parc social modeste, concentré notamment dans le quartier des Épinettes.**

Le 17e compte 8 951 logements sociaux (SRU) au 1er janvier 2007, soit 10,2 % des résidences principales [10] (15,4 % en moyenne pour Paris et 19,1 % dans les 9 arrondissements périphériques). De 2001 à 2007, 1 523 logements sociaux ont été financés dans le 17e arrondissement. Près de 40 % [11] des logements sociaux de l'arrondissement ont été mis en service entre 1945 et 1974 (28 % en moyenne à Paris). Le nombre de logements sociaux, au regard de l'évolution du nombre de résidences principales, a augmenté de 16 % entre 2001 et 2007 (+ 14 % pour Paris sur la même période).

C'est sur le pourtour nord de l'arrondissement que l'on trouve des secteurs mixtes et des secteurs où l'habitat social prédomine, parfois avec plus de 50 % du parc : ceinture d'HBM, ZAC Champerret, porte d'Asnières, nord du quartier des Épinettes. Le quartier des Épinettes accueille plus de la moitié des logements sociaux de l'arrondissement.

Le parc social de fait est défini par le profil socio-économique de ses occupants, profil similaire à celui du parc social. La part de ce parc dans le parc locatif privé est importante à l'est de l'arrondissement, où des secteurs (Épinettes, autour de la rue Pouchet et aux abords de la porte de Saint-Ouen) présentent plus de 35 % du parc locatif privé. Néanmoins, les plus fortes concentrations parisiennes de parc social de fait se situent dans les 10e, 11e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

**LOGEMENTS SOCIAUX SRU EN 2007**

Nombre de logements
- 1
- 10
- 25
- 50
- 100
- 250
- 500
- 1000

logements agréés avant 2001

**Créations 2001-2006**
- construction
- acquisition-réhabilitation
- acquisition-conventionnement

zone de déficit en logement social

Sources : Préfecture de Paris, inventaire des logements sociaux au 1er janvier 2007
Ville de Paris au 31 décembre 2007

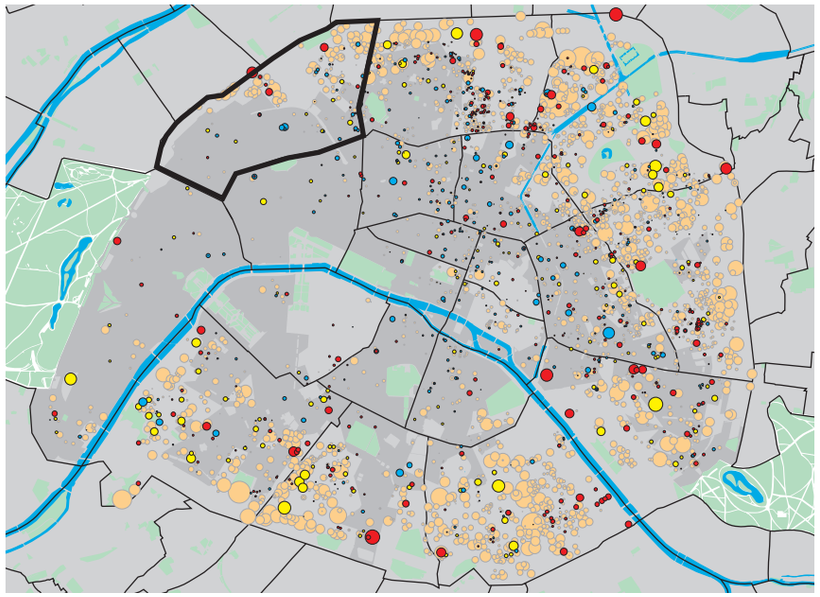

**PARC SOCIAL DE FAIT**

En pourcentage du parc locatif privé et autres statuts*
- moins de 5 %
- de 5 à 10 %
- de 10 à 15 %
- de 15 à 25 %
- de 25 à 35 %
- plus de 35 %

* logements meublés ou occupés à titre gratuit

Source : Filocom 2003

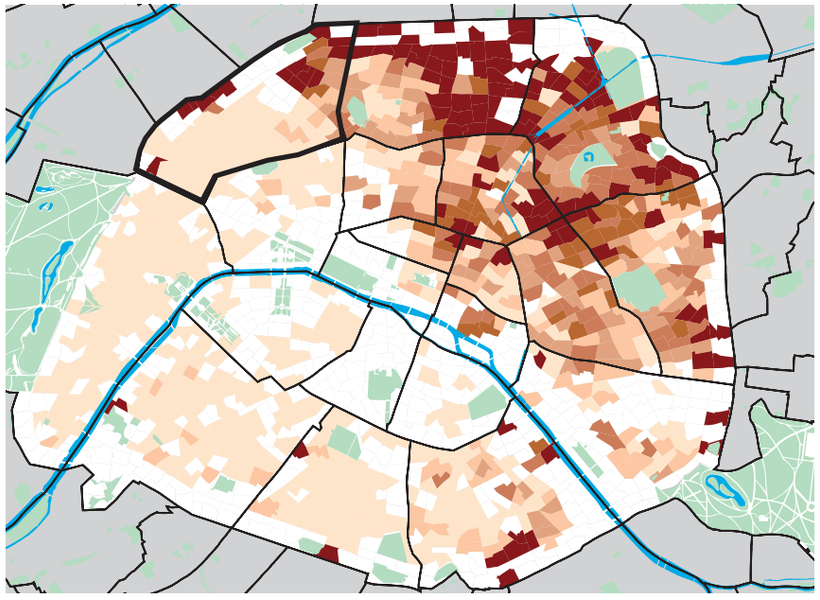

## CONFORT

**Des poches d'insalubrité importantes subsistent dans le quartier des Épinettes.**

Le niveau de confort des logements de l'arrondissement s'est nettement amélioré depuis trente ans. En 1999, seules 12 % des résidences principales n'avaient pas encore les éléments de confort (WC intérieurs, baignoire ou douche), au lieu de 18 % en 1990 et 29,3 % en 1982. Ce taux demeure toutefois supérieur à la moyenne parisienne (10 %). Les logements sans confort sont notamment situés dans la partie est des Batignolles et aux Épinettes, ainsi qu'aux derniers étages d'immeubles à l'ouest de la rue de Courcelles (chambres de bonnes), correspondant notamment aux immeubles construits avant 1949. Ce niveau de confort est proche de ce qui existe à Clichy en 1999 (11,4 %), commune qui a par ailleurs un parc de logements construit avant 1949 moins important.

Les immeubles recensés dans le cadre du Plan d'éradication de l'habitat indigne [12] dans l'arrondissement sont au nombre de 32. Parmi eux, 7 bénéficient, au travers de l'Opération d'amélioration de l'habitat dégradé (OAHD), d'un dispositif incitatif s'appuyant sur des aides financières et techniques renforcées pour la réalisation de travaux, 14 bénéficieront d'une aide de l'ANAH dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat Épinettes lancée en 2007, et 8 sont traités par la Siemp au titre de sa convention publique d'aménagement relative à la lutte contre l'insalubrité.
Le 17e arrondissement abrite 69 des 700 hôtels meublés recensés à Paris ; ceux-ci sont essentiellement situés dans le quartier des Épinettes.

10 – Les résidences principales sont estimées par la Préfecture de Paris à partir des fichiers DGI.
11 – Proportions calculées à partir du fichier Préfecture de Paris au 1er janvier 2005.
12 – Source : Observatoire du saturnisme, de l'insalubrité et de l'habitat dégradé, septembre 2006.

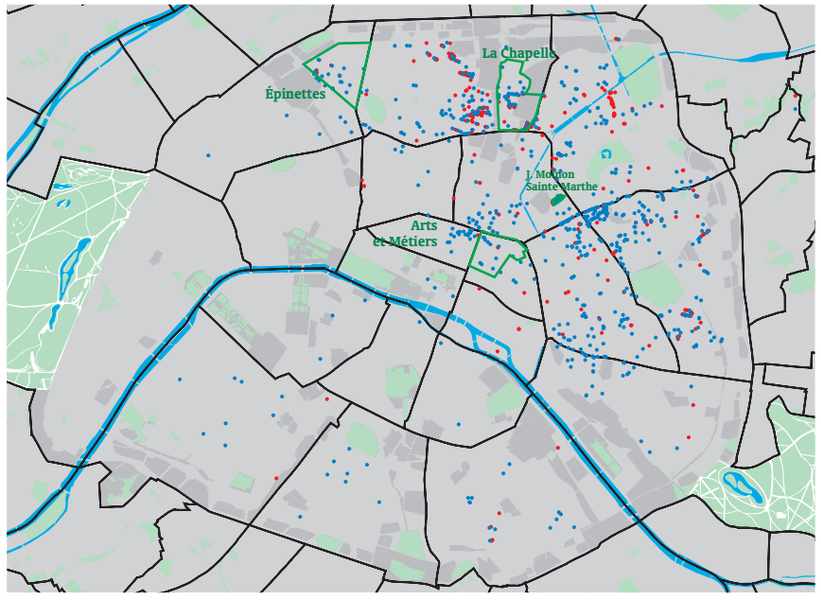


**LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE**

Stratégie
- appropriation publique (358 adresses)
- réhabilitation privée (692 adresses)

Source : Observatoire du saturnisme, de l'insalubrité et de l'habitat dégradé, janvier 2008

# Emploi et économie

**En une génération, le nombre d'emplois salariés de l'arrondissement a peu évolué, avec des densités qui restent modestes, notamment à l'est, et deux polarités commerciales qui se sont développées aux abords de l'avenue des Ternes et de l'avenue de Clichy.**

Le 17e compte plus de 92 030 emplois salariés en 2004 (5,6 % de l'emploi salarié parisien), dont 6,8 % d'emplois salariés publics (19,2 % en moyenne à Paris). En une génération, entre 1978 et 2004, l'emploi salarié dans l'arrondissement a diminué de 2,6 %, soit une évolution modeste au regard de la baisse parisienne (– 15,3 % en moyenne à Paris). Après une diminution de l'emploi dans les années 1980, l'emploi salarié du 17e connaît une augmentation sensible (+ 17,4 %) à partir du début des années 1990 (– 6 % à Paris), avant de décroître depuis 2000.
En 1999, l'arrondissement compte 1,08 emploi pour un résident actif (taux d'emploi de 1,08 pour 1,4 à Paris).

Ces emplois sont exercés, à 46,2 %, par des actifs résidant à Paris (43,6 % en moyenne à Paris en 1999). Et, parmi ces emplois, 26,6 % sont occupés par des actifs résidant dans le 17e arrondissement, soit un niveau supérieur à la moyenne, puisque 20,5 % des actifs parisiens vivent et travaillent dans le même arrondissement.
Dans l'arrondissement, la densité d'emplois salariés s'élève à 162 emplois à l'hectare (Paris : 191). Les densités d'emplois les plus fortes, supérieures à 200 voire 500 salariés à l'hectare, se concentrent à l'ouest de l'arrondissement, dans les quartiers Plaine-Monceau et Ternes. À l'est, dans les quartiers Batignolles et Épinettes, les densités sont en revanche presque partout inférieures à 200 salariés à l'hectare, à l'exception de quelques îlots où se situent d'importants équipements publics (mairie, poste, lycée…).

Les activités les plus représentées en terme d'emploi sont principalement des activités tertiaires : les services fournis principalement aux entreprises (30 % des emplois salariés de l'arrondissement, 14,4 % à Paris), les activités de nettoyage (4,2 % dans le 17e, 1,6 % à Paris), l'administration d'entreprises (4,5 % dans le 17e, 2 % à Paris), le commerce et la réparation automobiles (1,3 % dans le 17e, 0,5 % à Paris), ainsi que l'édition (3 % dans le 17e, 1,4 % à Paris). L'économie du 17e se caractérise également par la présence d'entreprises liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, à la publicité et aux activités juridiques et comptables.
La SNCF, la Ville de Paris ainsi que Altran Technologies employaient chacune plus de 1 000 salariés en 2004.

L'emploi de bureau [13] représente près de 47 100 emplois en 1999, soit 51,0 % de l'emploi total de l'arrondissement (50 % à Paris).
Le 17e est le seul arrondissement périphérique à présenter un volume d'emplois touristiques supérieur à 10 % du total de ses emplois (moyenne parisienne : 8,8 %). La structure de ces emplois est largement favorable à l'hôtellerie (32,2 % dans le 17e, 21,7 % à Paris), avec notamment le Méridien-Paris et le Concorde-Lafayette, employant à eux deux, plus de 1 500 salariés.

Les plus importants établissements en terme d'emplois salariés sont situés dans le quartier des Ternes, dans le secteur compris entre la place Charles-de-Gaulle et la place des Ternes, ainsi qu'autour du centre d'affaires de la porte Maillot, qui participent du centre des affaires de Paris.

Pendant la période 2001-2006, le nombre d'entreprises à Paris a progressé de 7,8 % (18 900 unités). Ce mouvement s'est accompagné d'une mutation sectorielle et d'une évolution vers des métiers de plus haute valeur ajoutée. Le 17e arrondissement accueille 20 790 entreprises au 1er janvier 2006, soit 7,9 % du total des entreprises implantées sur le territoire parisien. Cette valeur le place en 3e position parmi les arrondissements parisiens, derrière le 8e et le 16e.
Au 1er janvier 2006, les arrondissements accueillant le plus d'entreprises sont en effet, dans l'ordre, les 8e, 16e, 17e et 11e arrondissements, qui regroupent ensemble plus de 35 % des implantations, le 8e se détachant nettement (12,5 %). Les 3e, 4e, 5e, 6e et 7e arrondissements en hébergent chacun moins de 3 %. Les 1er, 2e, 9e, 10e, 12e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e et 20e accueillent chacun entre 3,3 et 6,4 % des entreprises parisiennes.

Ce flux positif est le fruit de plusieurs mouvements (créations, défaillances, transferts dans Paris et à l'extérieur).

13 – Rapport Tertiarisation, Observatoire régional de l'immobilier d'entreprise, source RG 1999.

**DENSITÉ D'EMPLOI SALARIÉ**

Emploi salarié à l'hectare
- moins de 20
- de 20 à 80
- de 80 à 200
- de 200 à 500
- plus de 500

Équipements
- espaces verts et sportifs, cimetières…
- SNCF, non renseigné

Sources: Ilots et équipements Apur
Bâtiments : BD TOPO (R) PAYS Copyright IGN
CLAP* 2004 – Traitement Apur

* CLAP (Connaissance localisée de l'appareil productif) est un système d'information de l'Insee alimenté par différentes sources, dont l'objectif premier est de fournir des statistiques localisées, par activité, notamment sur l'emploi.

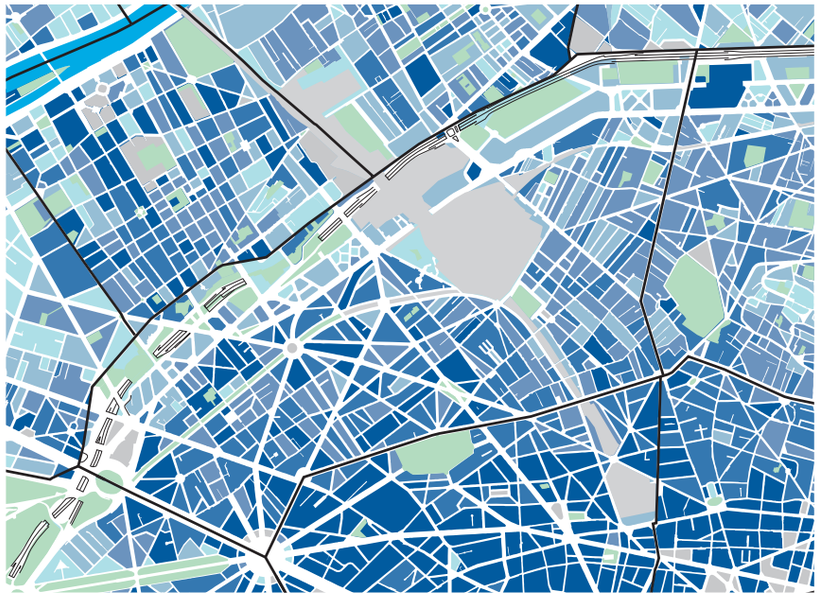

**SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES**
(hors activités commerciales)

17e arrondissement
- informatique
- activité juridique, comptable et de conseil de gestion
- activité de nettoyage
- commerce et réparation automobiles
- édition de revues et périodiques enregistrements sonores et autres

Nombre de salariés
- de 1 à 50
- de 51 à 100
- de 101 à 500
- plus de 500

Source : CLAP* 2004 – Traitement Apur
Bâtiments : BD TOPO (R) PAYS Copyright IGN
Février 2007

* CLAP (Connaissance Localisée de l'Appareil Productif) est un système d'information de l'Insee alimenté par différentes sources dont l'objectif premier est de fournir des statistiques localisées, par activité, notamment sur l'emploi…

# Commerce

## ÉQUIPEMENT COMMERCIAL

Commerce de détail de moins de 300 m²
- alimentaire
- café, restaurant
- autre commerce
- commerce de gros

Alimentaire de plus de 300 m²
- de plus de 5 000 à 10 000 m²
- de 1 000 à 5 000 m²
- de 300 à 1 000 m²

Autres commerces de plus de 300 m²
- plus de 10 000 m²
- de 5 000 à 10 000 m²
- de 1 000 à 5 000 m²
- de 300 à 1 000 m²

Centre commercial
- alimentaire
- café, restaurant
- autre commerce

- plus de 50 000 m²
- de 10 000 à 50 000 m²
- de 5 000 à 10 000 m²
- de 1 000 à 5 000 m²

Source : BDCOM 2007

## LOCAUX COMMERCIAUX VACANTS

- local vacant
- autre local commercial

Source : BDCOM 2007

## SPÉCIFICITÉS COMMERCIALES

17e arrondissement
- télécommunication en boutique
- équipement du foyer
- antiquités
- concessionnaire auto
- vente d'équipements automobiles
- prêt-à-porter

Nombre de commerces de prêt-à-porter dans les galeries ou centres commerciaux
- de 8 à 50
- de 50 à 100
- de 100 à 150
- de 150 à 200

Source : BDCOM 2007

**Un arrondissement bien pourvu en commerces, avec deux pôles commerciaux importants.**

L'emploi lié au commerce s'élève à 9 253 emplois salariés en 2004, soit 10,1 % de l'emploi salarié de l'arrondissement (moyenne quasiment identique à celle observée pour Paris).

Avec 4 574 établissements commerciaux en 2007 d'après le recensement de la Banque de données sur le commerce, le 17e figure parmi les arrondissements les mieux pourvus en commerces, et en particulier en commerces alimentaires. L'arrondissement compte, en effet, 3,7 commerces alimentaires pour 1 000 habitants (3,2 pour 1 000 à Paris). Des concentrations apparaissent autour de quatre grands ensembles. À l'est, la rue de Lévis constitue un pôle alimentaire très dense organisé autour de commerces de qualité, complétés par un Monoprix. À l'ouest, les rues Poncelet et Bayen forment, avec le Monoprix de l'avenue des Ternes, un second ensemble alimentaire très fréquenté. Ces deux pôles alimentaires très denses correspondent aux rues commerçantes des anciens villages de la plaine Monceau. Par ailleurs, deux marchés traditionnels comptent à leur voisinage des commerces alimentaires et forment aussi des centres de quartier très animés : la rue des Moines, en liaison avec le marché des Batignolles et la moyenne surface Super U de l'avenue de Clichy ; les rues Lebon et Pierre-Demours, autour du marché des Ternes. De plus, l'arrondissement compte deux marchés découverts, l'un sur le boulevard Berthier en périphérie de l'arrondissement, l'autre dans le quartier des Épinettes. Un marché aux fleurs quasi permanent est également installé place des Ternes.

Deux pôles commerciaux, articulés chacun autour d'axes importants, structurent le tissu commercial de l'arrondissement. Le premier se situe à l'ouest, le long et autour de l'avenue des Ternes. Sa très bonne desserte en transports en fait un véritable pôle à vocation régionale, avec de nombreuses enseignes d'équipement de la personne et de loisirs (Célio, Fnac…). Le second, plus éclaté, est localisé à l'est, autour de la rue des Batignolles et de l'avenue de Clichy et dans les rues des Moines, Legendre, de La Condamine et des Dames aux abords de la mairie. Au sein de cet ensemble, l'avenue de Clichy présente des alignements de magasins plus populaires tels que solderies, bazars et magasins d'occasion. En outre, l'arrondissement comprend une grande galerie commerciale dans le Palais des congrès. La rue de Courcelles constitue un axe commercial plus local, à dominante d'enseignes d'équipement de la personne.

En 2007, le 17e arrondissement compte une forte proportion de commerces d'équipements automobiles, soit près de 30 % des établissements parisiens. Ces principaux concessionnaires et accessoiristes sont traditionnellement implantés avenue de la Grande-Armée, prolongeant l'avenue des Champs-Élysées. Les *call box* sont implantés dans le quartier des Épinettes, avenue de Clichy et avenue de Saint-Ouen notamment, et les antiquaires dans les quartiers des Batignolles et des Ternes.

Le 17e compte 10,4 % de locaux vacants en rez-de-chaussée, un taux supérieur à la moyenne parisienne (9,4 %). Un grand nombre de ces locaux vacants sont concentrés à l'est de l'arrondissement, dans le quartier des Batignolles et surtout dans les petites rues du quartier des Épinettes.

Les principales différences observées entre le 17e arrondissement et Paris sont liées à la forte proportion des agences et des services commerciaux (32,8 % contre 27,6 % à Paris) et à la faible représentation des boutiques d'équipement de la maison (15 % contre 20 % à Paris) et des magasins d'équipement de la personne (11,7 % contre 13,6 % à Paris). Dans un contexte de baisse du nombre de commerces, l'évolution entre 2003 et 2007 se fait en faveur des cafés et restaurants et de l'équipement de la personne, mais au détriment des magasins vendant des produits culturels et de loisirs et des services commerciaux. Il est possible qu'une partie de cette diminution apparente résulte d'annexions par des commerces voisins.

## ÉVOLUTION DES COMMERCES
BDCOM 2003 et 2007
17e arrondissement

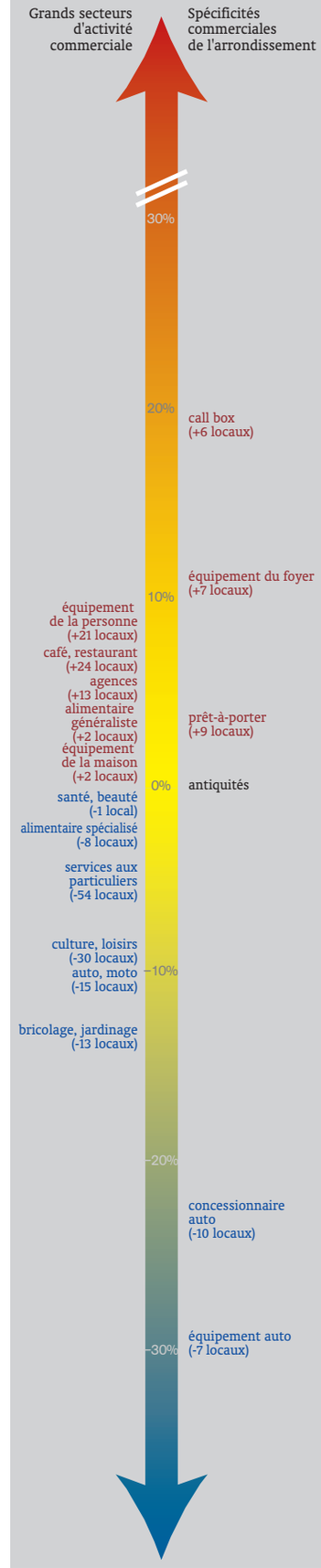

# Environnement

## ÉNERGIE

La perspective du changement climatique fait de la réduction des émissions de gaz à effet de serre une priorité nationale, l'objectif étant pour notre pays de les réduire de 75 % d'ici 2050 (comme le rappelle la loi sur l'énergie de juillet 2005). L'usage des bâtiments représente à lui seul le tiers des émissions de gaz à effet de serre et moins de la moitié de l'énergie consommée en France.
En 2004, la consommation d'énergie des résidences principales parisiennes s'élevait à 17 téras watt heure [14], dont 72 % liés aux besoins de chauffage. Dans son immense majorité, le parc de logements parisiens est antérieur à la première réglementation de 1974, les enveloppes des bâtiments sont donc thermiquement peu performantes.
En revanche, cet effet est plus que compensé par la forme urbaine dense et compacte des tissus parisiens. Pour cette raison, les consommations des résidences principales parisiennes sont inférieures d'un tiers aux valeurs nationales.
Pour son seul chauffage, un Parisien émet 340 kilogrammes de carbone, une valeur comparable à celle enregistrée à l'échelle nationale (les émissions de $CO_2$ pour le reste de la France sont en effet réduites par rapport à la consommation énergétique, en raison d'une part significative de chauffage au bois).
Les équipements de chauffage se répartissent ainsi (Insee 1999) : 32 % électrique, 38 % gaz, 11 % chauffage urbain, 9 % fioul, 1 % bois et charbon, 9 % autres. La part du chauffage collectif s'élève à 40 %.
Dans le 17e arrondissement, le chauffage est principalement individuel gaz ; il est dans une moindre mesure assuré par du fioul.

14 – TWh (« téra watt heure ») : désigne une quantité d'énergie, 1 TWh représente l'énergie dégagée par la combustion de 86 000 tonnes de pétrole.

**CHAUFFAGE COLLECTIF**

- de 0 à 20 %
- de 20 à 40 %
- de 40 à 60 %
- de 60 à 80 %
- de 80 à 100 %
- espaces verts et sportifs, cimetières…

Ne sont représentés que les IRIS comportant plus de 50 logements.

Source : Recensement général de la population 1999 - Insee

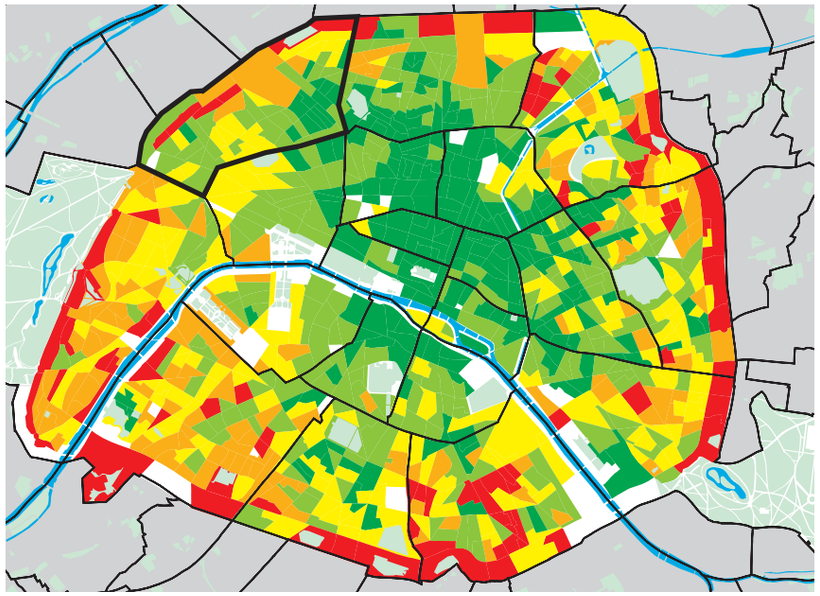

**ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES PARISIENNES**

- de 0 à 20 %
- de 20 à 40 %
- de 40 à 60 %
- de 60 à 80 %
- de 80 à 100 %
- espaces verts et sportifs, cimetières…

Ne sont représentés que les IRIS comportant plus de 50 logements.

Source : Recensement général de la population 1999 - Insee

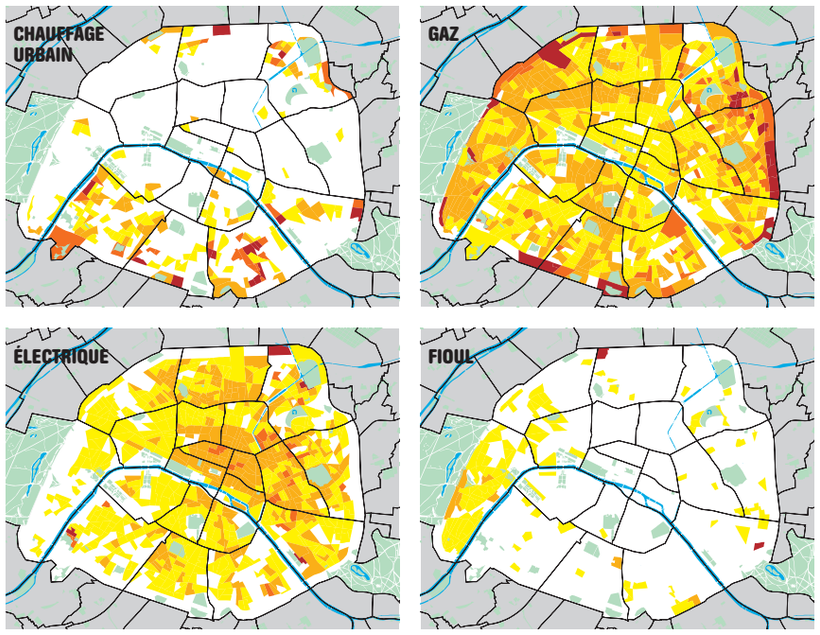


## LA NATURE À PARIS

Le PLU liste de très nombreux espaces où la présence du végétal est réglementée (espaces verts, espaces verts protégés, zones naturelles et forestières, etc.). Toutefois, la vision qu'il offre demeure insuffisante pour mesurer à quel point la nature est présente à Paris. Une analyse par photo aérienne infrarouge permet de restituer de façon exhaustive la part du végétal dans l'espace urbain. La carence en végétal des quartiers centraux, soulignée par le PLU, apparaît clairement ; ainsi que la contribution essentielle des intérieurs de parcelles (qu'ils soient classés ou non en Espace vert protégé). La carte cadrée à l'échelle de tout Paris permet aussi de mettre en avant le contraste qui existe entre le milieu urbain parisien et les communes riveraines.
Le boulevard périphérique marque une nette rupture entre l'habitat *extra-muros*, souvent dilué et emprunt d'une végétation diffuse, et l'*intra-muros* avec son habitat dense, compact et plus minéral.
Au-delà de ces considérations paysagères, une question se pose sur la place et l'existence d'une nature sauvage à Paris (« biodiversité »).Tous les espaces apparaissant en vert sur le plan de la végétation n'offrent pas la même capacité d'accueil aux espèces animales et végétales, l'entretien des espaces et leur fréquentation étant les deux principaux critères limitant la présence de la biodiversité.
Un recensement réalisé par le Muséum national d'histoire naturelle et les services de la Ville de Paris s'est penché sur quelques lieux emblématiques de la biodiversité parisienne : la Seine, la petite ceinture ferroviaire, le cimetière du Père-Lachaise, les deux bois (Boulogne et Vincennes).
On y a dénombré 841 espèces végétales (pour les seules plantes à fleurs et fougères), dont 8 espèces protégées en Ile-de-France et 7 orchidées, ainsi que 14 ZNIEFF (Zone nationale d'intérêt faunistique et floristique). Côté faune, on a recensé 1 232 invertébrés et 245 vertébrés.

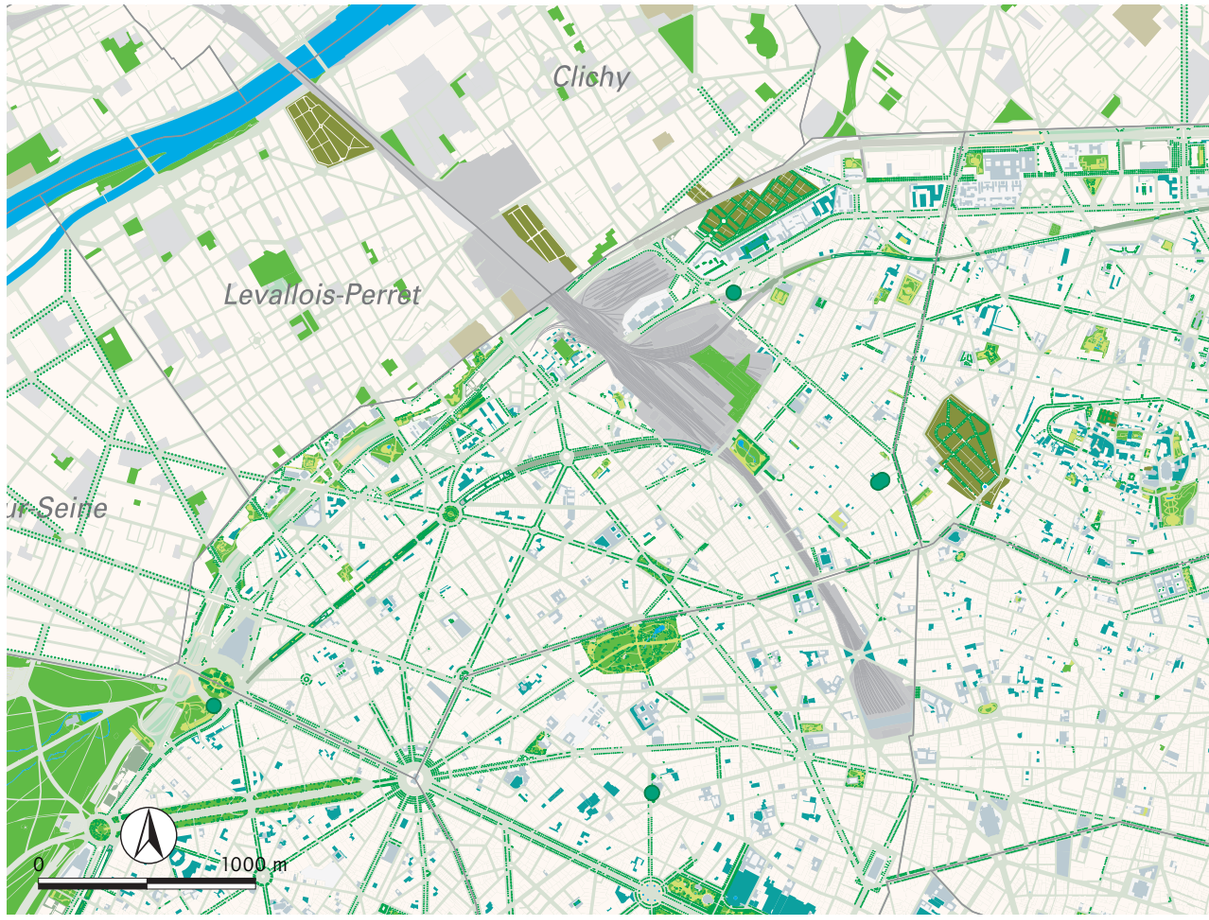


**VÉGÉTATION À PARIS, 2007**

- pelouses et espaces verts publics
- espaces verts protégés
- cimetières
- terrains de sport de plein air
- murs végétalisés
- arbres d'alignement

Cartographie issue de SIG Biodiversité

Sources et dates des données :
Ville de Paris – Espaces verts protégés au 25 avril 2007
DVD/Apur – Arbres d'alignement au 1er janvier 2006
DPJEV/Apur – Espaces verts publics au 12 décembre 2007

# Formation

**1730**
Plan de Roussel
Paris, ses fauxbourgs
et ses environs

- rues d'origine médiévale
- grandes compositions réalisées à partir du XVIe siècle
- limites d'arrondissements actuelles

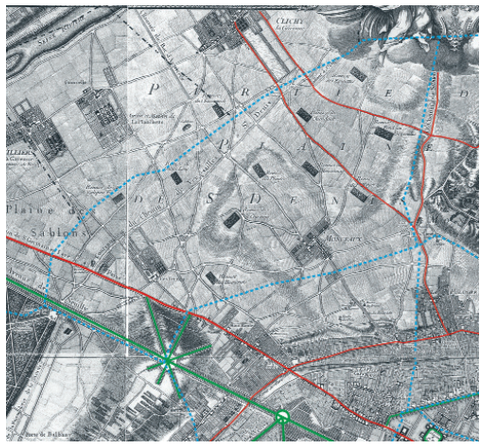

**1780-1830**
Assemblage du plan
de Verniquet (à l'intérieur
du mur des Fermiers
généraux) et des minutes
de banlieue de Paris
(à l'extérieur de l'enceinte
des Fermiers généraux)

- 1784-1790 mur des Fermiers généraux
- 1841-1845 enceinte de Thiers
- voie percée de 1780 à 1830
- limites d'arrondissements actuelles

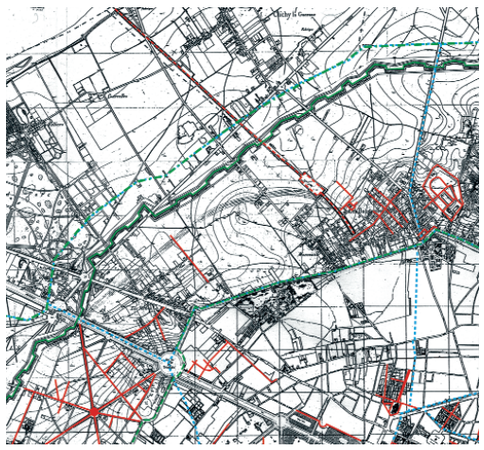

**1871**
Alphand
Atlas des travaux de Paris

- opérations de voirie réalisées de 1848 à 1854
- opérations de voirie réalisées de 1854 à 1871
- opérations de voirie réalisées de 1871 à 1889
- limites d'arrondissements actuelles

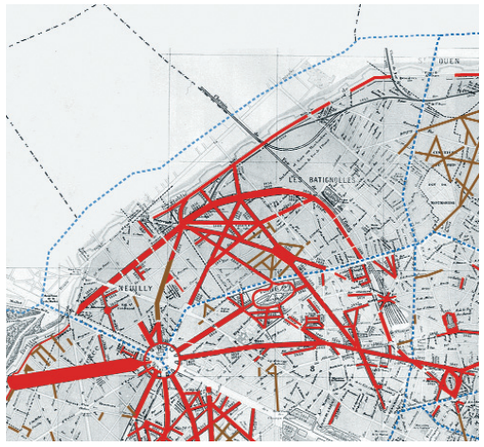

**1940**
Extrait de la carte de France
« type 1922 » éditée vers 1940
IGN

- Réseau créé sous la IIIe République, y compris les voies percées ou amorcées par Haussmann
- limites d'arrondissements actuelles

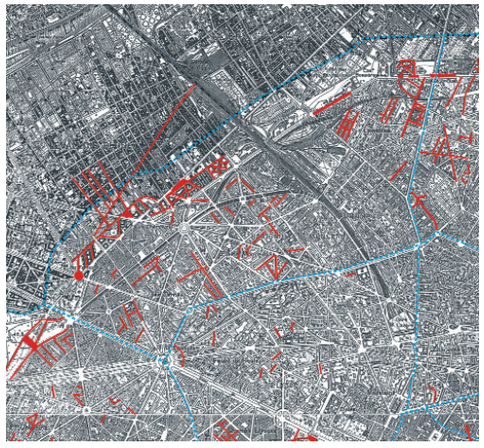

Au Moyen Âge, le territoire de l'actuel 17e arrondissement est recouvert par la forêt de Rouvray et traversé par un réseau de chemins menant aux deux hameaux qui se développent autour des châteaux de Ternes et de Monceau. À la fin du XVIIIe siècle, les avenues bordant l'enceinte des Fermiers généraux (boulevards de Courcelles et des Batignolles) et les avenues de Clichy et de Saint-Ouen sont créées, suivies, dans la première moitié du XIXe siècle, des grands lotissements spéculatifs qui s'implantent sur la commune de Clichy, jusqu'à la rue Cardinet. Cette urbanisation précoce entraîne la création, en 1830, par Charles X, d'une entité autonome Batignolles-Monceau. En 1835, c'est sur ce territoire qu'est construite la première ligne ferroviaire française, Paris-Pecq. Mais c'est à la suite de l'édification de l'enceinte de Thiers que l'urbanisation de la plaine Monceau s'amorce.
L'administration haussmannienne y trace des grandes voies de circulation (avenues des Ternes, Niel, de Wagram, de Villiers, boulevard Malesherbes) et les spéculateurs privés, dont les frères Péreire, établissent les voies de desserte nécessaires à leurs découpages parcellaires. Ainsi, jusqu'à la fin du XIXe siècle, les lotissements se multiplient, accompagnés d'immeubles et d'hôtels particuliers (rue de Prony, place du Général-Catroux…). En revanche, à l'est du chemin de fer de Saint-Lazare, la partie comprise entre les avenues de Clichy et de Saint-Ouen se lotit plus tardivement et de manière plus modeste.
Dans la première moitié du XXe siècle, des équipements sont réalisés (Mercedes Hôtel, salles Cortot, Wagram…) et, en 1919, le déclassement de l'enceinte de Thiers conduit à la construction de logements HBM et ILM. Dans les années 1970, le boulevard périphérique est réalisé ; le rond-point de la porte Maillot et le nouveau Palais des congrès sont construits ; les ZAC Saussure et Champerret sont édifiées. En 1988, la tranchée ferroviaire du boulevard Péreire est couverte de jardins sur dalle et d'équipements de proximité.
Au début du XXIe siècle, une nouvelle façade monumentale habille le Palais des congrès et la ZAC Porte-d'Asnières a remplacé des emprises anciennement dédiées au chemin de fer. Aujourd'hui, le 17e arrondissement est très largement aménagé, hormis l'ancienne gare des Batignolles, grande emprise mutable sous-utilisée.

# Structure urbaine

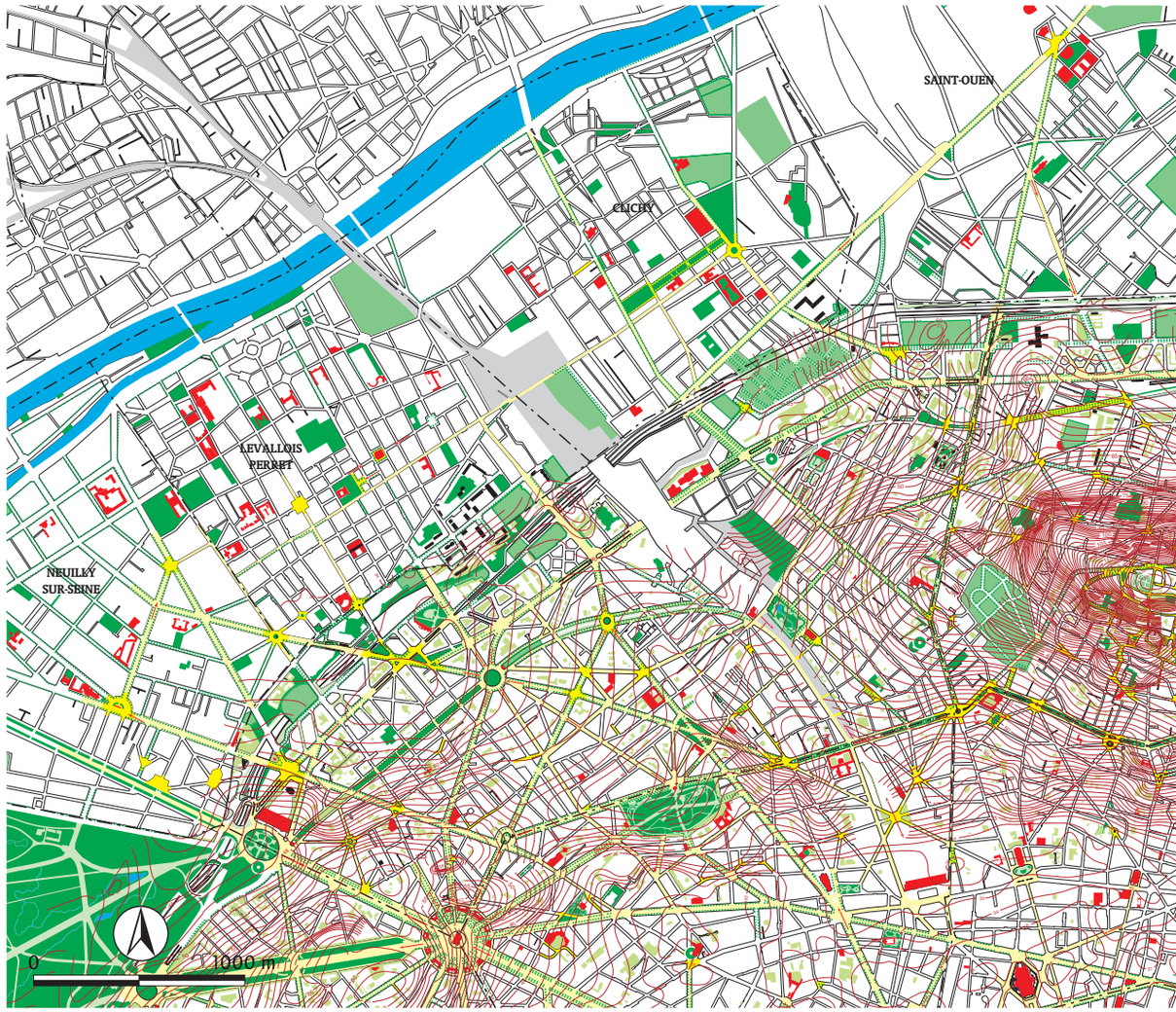


## PAYSAGES

Le relief du 17e arrondissement, séparé du 8e par la crête du col reliant les collines de Chaillot et de Montmartre, est constitué d'un plateau dominant légèrement la Seine, qui descend doucement vers le nord.
Les nombreuses compositions monumentales sont constituées d'une partie de la place Charles-de-Gaulle, de la place rectangulaire du Général-Catroux, de celle circulaire du Maréchal-Juin, du tracé courbe du boulevard Péreire et de la place et de l'avenue de Clichy. Les espaces singuliers sont rares, hormis la place de Wagram, dont une façade est en arc de cercle, ou les cinq rues en éventail convergeant vers la rotonde du parc Monceau.
Les grands monuments sont relativement absents et les bâtiments repères sont principalement implantés à la porte Maillot et aux environs du système ferroviaire.
Mis à part les espaces verts de la ceinture, le cimetière des Batignolles et quelques squares (square des Batignolles…), la végétation est liée aux places, avenues et boulevards, plantés à l'alignement et concentrés à l'ouest de l'arrondissement. Parmi ceux-ci, la tranchée arborée du boulevard Péreire évoque le lit d'une rivière abandonnée.

## STRUCTURE URBAINE

Quasiment absents à l'est de l'arrondissement, les grands tracés se situent dans la plaine de Monceau et le quartier des Ternes. La structure dominante des voies haussmannienne rayonne depuis la place du Maréchal-Juin et, dans une moindre mesure, depuis celle de Wagram, pour distribuer le sud du territoire, à partir du boulevard Péreire. Elle se surimpose à la trame rurale découpée en lotissements (avenue Niel) ou lui sert de cadre (boulevard Malesherbes).
Les tracés de faubourgs ont été effacés ou repris par des voies monumentales du XIXe siècle, comme avenue de Clichy. À ce niveau, les îlots situés au sud-ouest sont orientés parallèlement à la rue des Batignolles et ceux de l'est s'étirent en direction du nord-est.

## LES PAYSAGES

**Formes structurantes**

- tracés structurants
- espaces singuliers
- perspectives et échappées
- bâtiments de 13 étages et plus (IGH)
- Seine, canaux et plans d'eau

**Composants du paysage et de son décor**

- édifices remarquables
- plantations d'alignements
- espaces verts publics
- cimetières
- terrains de sport
- murs végétalisés
- espaces et talus des grandes infrastructures
- jardins privés

# Structure urbaine

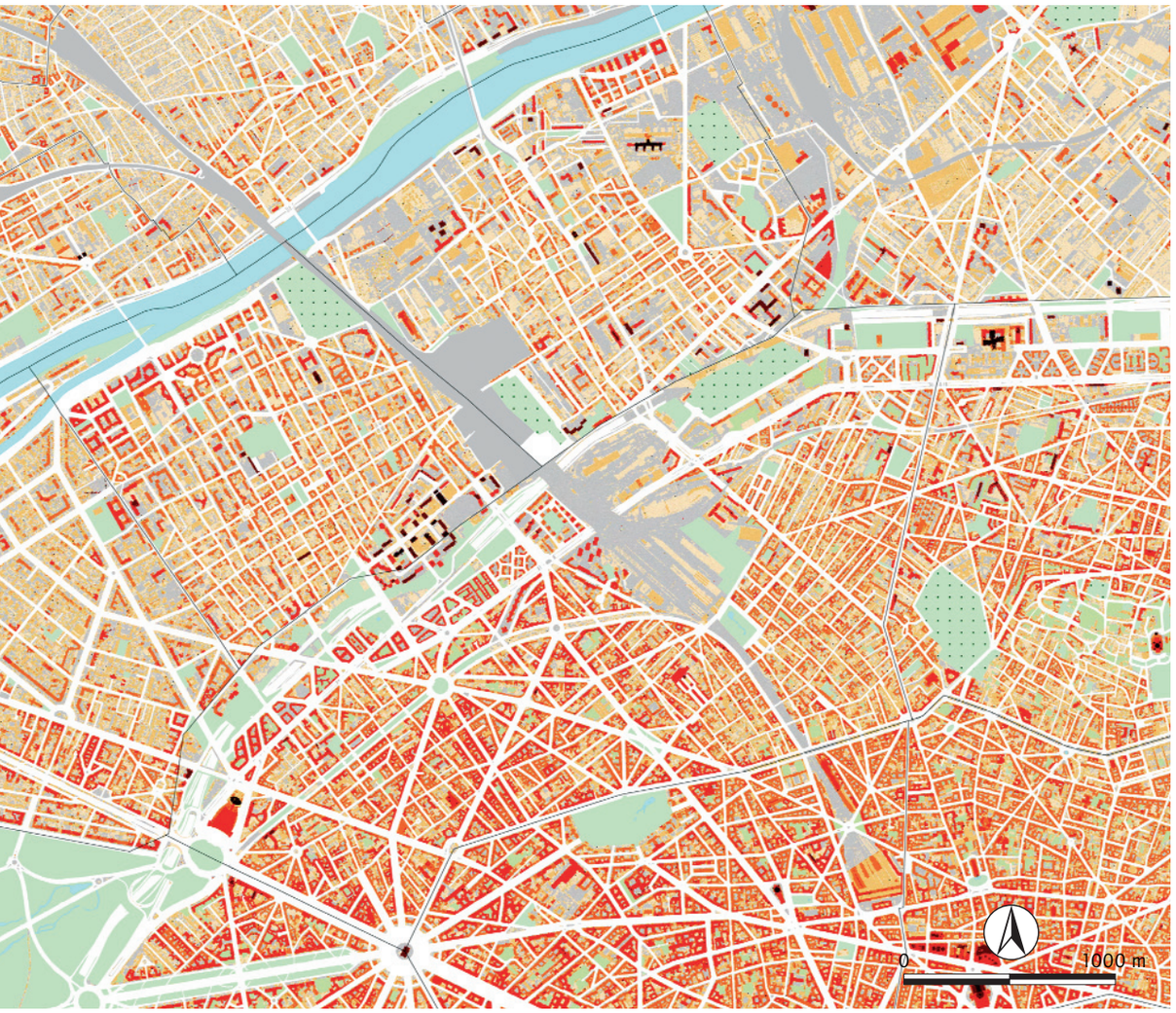


**HAUTEUR DES BÂTIMENTS**

- moins de 2 mètres
- de 2 à 9 mètres
- de 9 à 18 mètres
- de 18 à 25 mètres
- de 25 à 37 mètres
- de 37 à 52 mètres
- plus de 52 mètres
- cimetières
- espaces verts
- EVIP

La structure parcellaire est assez homogène, orientée nord-ouest/sud-est dans ses grandes lignes. Mais toutes les voies de lotissement ne s'inscrivent pas géométriquement dans cette trame d'origine rurale. Plusieurs dessinent de petites diagonales (rue Guy-Môquet…) ou sont en forme de toile d'araignée (place du Maréchal-Juin).

## TISSUS URBAINS

Les tissus urbains sont essentiellement continus. Les tissus réguliers, provenant de lotissements de la seconde moitié du XIXe siècle, se concentrent au centre et à l'ouest (rues de Prony, de Phalsbourg…). Les tissus composites, aux structures viaires et parcellaires régulières, se situent aux alentours de l'avenue des Ternes, entre l'avenue de Villiers et la rue de Rome, et dans les quartiers des Batignolles et des Épinettes. Ces tissus anciens se sont sédimentés par renouvellement d'un bâti pas toujours de grande qualité. Des tissus de petite échelle émaillent le territoire (rue Fortuny, cité des Fleurs…), tandis que les tissus discontinus industriels sont localisés aux abords des voies de chemins de fer (gare des Batignolles) et que ceux aux compositions centrées (HBM) ou libres (ZAC de la porte de Champerret) se trouvent de part et d'autre du boulevard périphérique.

Situé en périphérie de Paris, sur les territoires annexés à la capitale en 1860, le 17e arrondissement est limité, au sud, par les boulevards de Courcelles et des Batignolles (ancienne enceinte des Fermiers généraux) et, au nord, par le boulevard périphérique (ancienne enceinte de Thiers). L'avenue de la Grande-Armée et celles de Clichy et de Saint-Ouen limitent l'arrondissement respectivement au sud-ouest, côté 16e, et au nord-est, côté 18e.
Le relief est marqué par le faisceau, en tranchée, des voies ferrées de la gare Saint-Lazare, qui coupe artificiellement le territoire en deux parties. Les limites administratives des quartiers des Ternes et de la Plaine-Monceau, à l'ouest, et des quartiers des Batignolles et des Épinettes, à l'est, correspondent aux limites du bâti, du paysage et de l'espace vécu. À ces quatre quartiers s'ajoute la frange située entre les limites de Paris et les boulevards des Maréchaux, dont certaines portions se trouvent à l'extérieur du périphérique. Le caractère hétérogène de cet espace est dû à l'histoire et aux transformations successives de ses vastes emprises vacantes ou mutables, dont la dernière achevée est la ZAC de la porte d'Asnières, suivie par celle de Clichy-Batignolles. Pour autant, cette urbanisation tardive et relativement concentrée dans le temps n'a pas uniformisé ce territoire qui, au début du XIXe siècle, était encore largement rural.
Le réseau des tracés haussmanniens et la recomposition du tissu urbain qu'il a induite ne franchissent pas l'obstacle du chemin de fer. Des voies radiales anciennes et toujours commerçantes traversent le territoire, comme l'avenue des Ternes, les rues de Lévis et de Tocqueville ou les avenues de Clichy et de Saint-Ouen. Les abords de ces voies comportent encore des fragments de tissus composites, comme au carrefour des avenues des Ternes et Niel (rues Poncelet, d'Armaillé, des Acacias…) ou le long des rues de Lévis et Dulong.
Dans cette organisation bien définie, les divers quartiers ont des caractéristiques physiques relativement distinctes. À l'ouest, le quartier des Ternes assume la transition entre la plaine Monceau et l'axe est-ouest Louvre-La Défense. Les places Charles-de-Gaulle et de la Porte-Maillot ont une importance à l'échelle globale de Paris, mais aussi de la région. La couverture de la ligne de RER, aménagée en jardin, est devenue un élément fortement fédérateur pour le territoire qu'elle traverse. Là, le quartier de la Plaine-Monceau est caractérisé par des tracés en étoile, définissant un vaste secteur loti sous le second Empire, aux avenues larges et au bâti dense.
Le quartier des Batignolles est composé d'une trame orthogonale de rues plutôt étroites, au bâti très hétérogène. La tranchée des voies ferrées coupant ce quartier en deux offre, depuis ses ponts, des perspectives vers la gare Saint-Lazare au sud et les tours de la périphérie au nord-ouest.
Le quartier des Épinettes, au tissu composite, est organisé autour de la rue de La Jonquière. Il recèle un bâti très varié (cité des Fleurs) et quelques squares (squares des Épinettes, Villa Sainte-Croix…).

# Synthèse

**LES PAYSAGES**

**Formes structurantes**

- tracés structurants
- espaces singuliers
- perspectives et échappées
- bâtiments de 13 étages et plus (IGH)
- Seine, canaux et plans d'eau

**Composants du paysage et de son décor**

- édifices remarquables
- plantations d'alignements
- espaces verts publics
- cimetières
- espaces sportifs
- espaces et talus des grandes infrastructures
- espaces verts privés
- murs végétalisés

**LES TISSUS URBAINS**

- tissus continus
- tissus composites
- tissus discontinus
- grandes emprises d'activités
- tissus de petite échelle

- faisceaux ferroviaires
- axes routiers couverts

Données Sdrif et Cadre urbain pour la banlieue

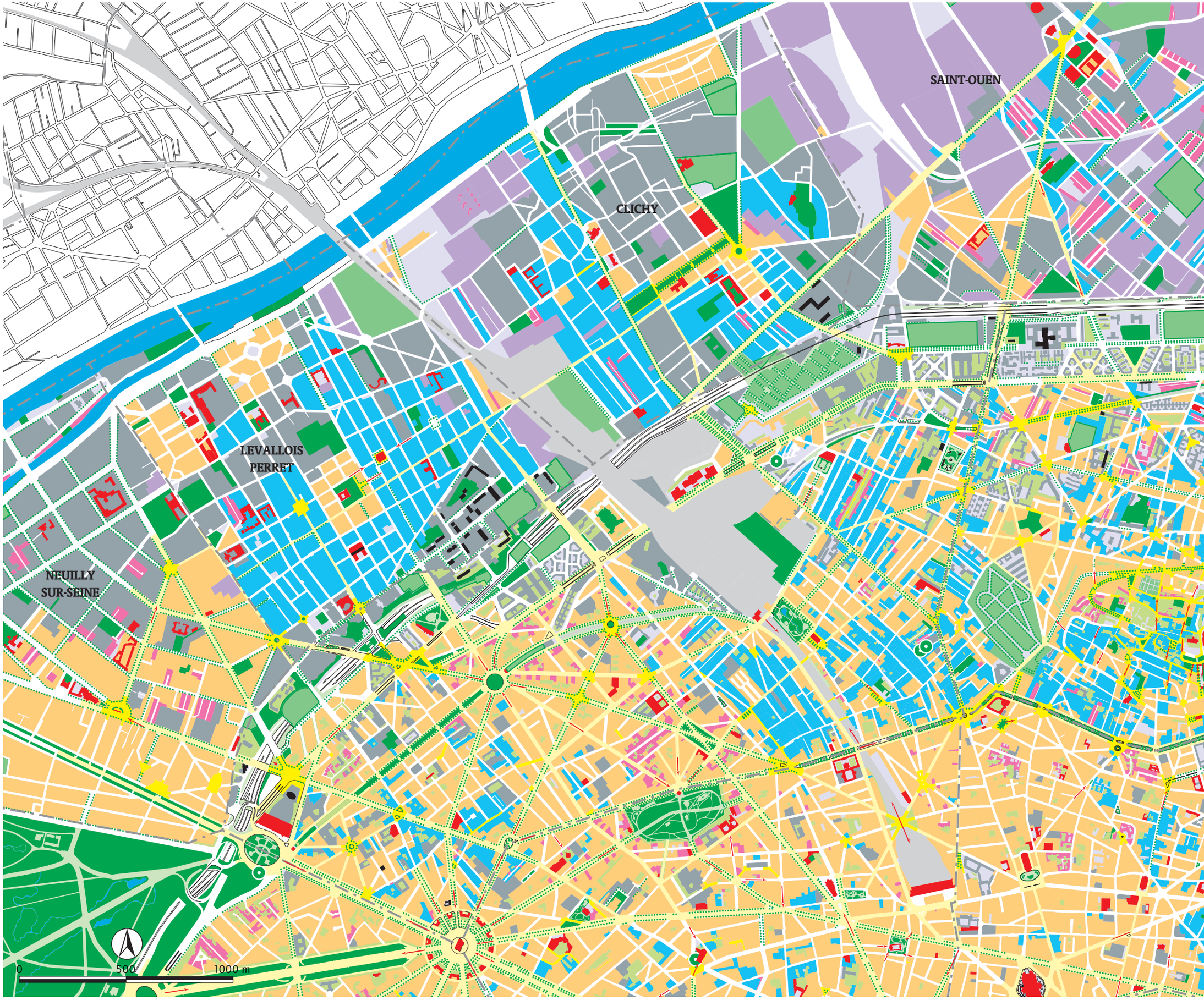

# Protections et transformations récentes ou en cours

Depuis l'an 2000, quatre grandes opérations d'aménagement publiques sont en cours : la ZAC de la porte d'Asnières (entièrement livrée), le GPRU de la porte Pouchet, la ZAC de Clichy-Batignolles et l'OPAH des Épinettes. Ces transformations présentent une opportunité de rééquilibrer l'est et l'ouest de l'arrondissement, de renouer des relations entre les quartiers et, dans une vision plus large, entre Paris et la première couronne. La plupart des réhabilitations et constructions neuves se situent à l'est, dans les quartiers des Épinettes et des Batignolles.

En ce qui concerne le GPRU de la porte Pouchet, les travaux de réhabilitation de la tour du boulevard du Bois-le-Prêtre sont entamés. Il en va de même pour la ZAC de Clichy-Batignolles et son futur parc, dont la première tranche de 4,3 hectares est en chantier. À terme, ces opérations présenteront l'opportunité de développer de nouveaux langages architecturaux, qui auront une influence directe sur le cadre urbain actuel. La ZAC de la porte d'Asnières en est un exemple tangible.

Dans les quartiers adjacents à ces opérations publiques, une dynamique de renouvellement s'opère. La majeure partie des constructions en cours ou livrées ces dernières années renforce le caractère résidentiel du 17e arrondissement. Les nouvelles surfaces d'activités, de bureaux et de commerces sont plutôt intégrées dans les opérations neuves. De plus, parallèlement aux ZAC, de nombreux équipements, majoritairement destinés à la petite enfance, ont ouvert leurs portes dans les quartiers des Batignolles, des Épinettes, ainsi que dans la plaine Monceau, aux franges du boulevard de Courcelles.

La dynamique actuelle n'a cependant pas entraîné de grandes transformations du paysage urbain existant. Les opérations, de petite échelle, sont soit des réhabilitations, soit des constructions d'immeubles neufs, bâtis à l'alignement ou en fond de parcelle (55, rue Truffaut). Le tissu existant est ainsi conforté. Les nouvelles constructions s'insèrent de façon discrète, en respectant les alignements, les hauteurs et les gabarits des tissus constitués.

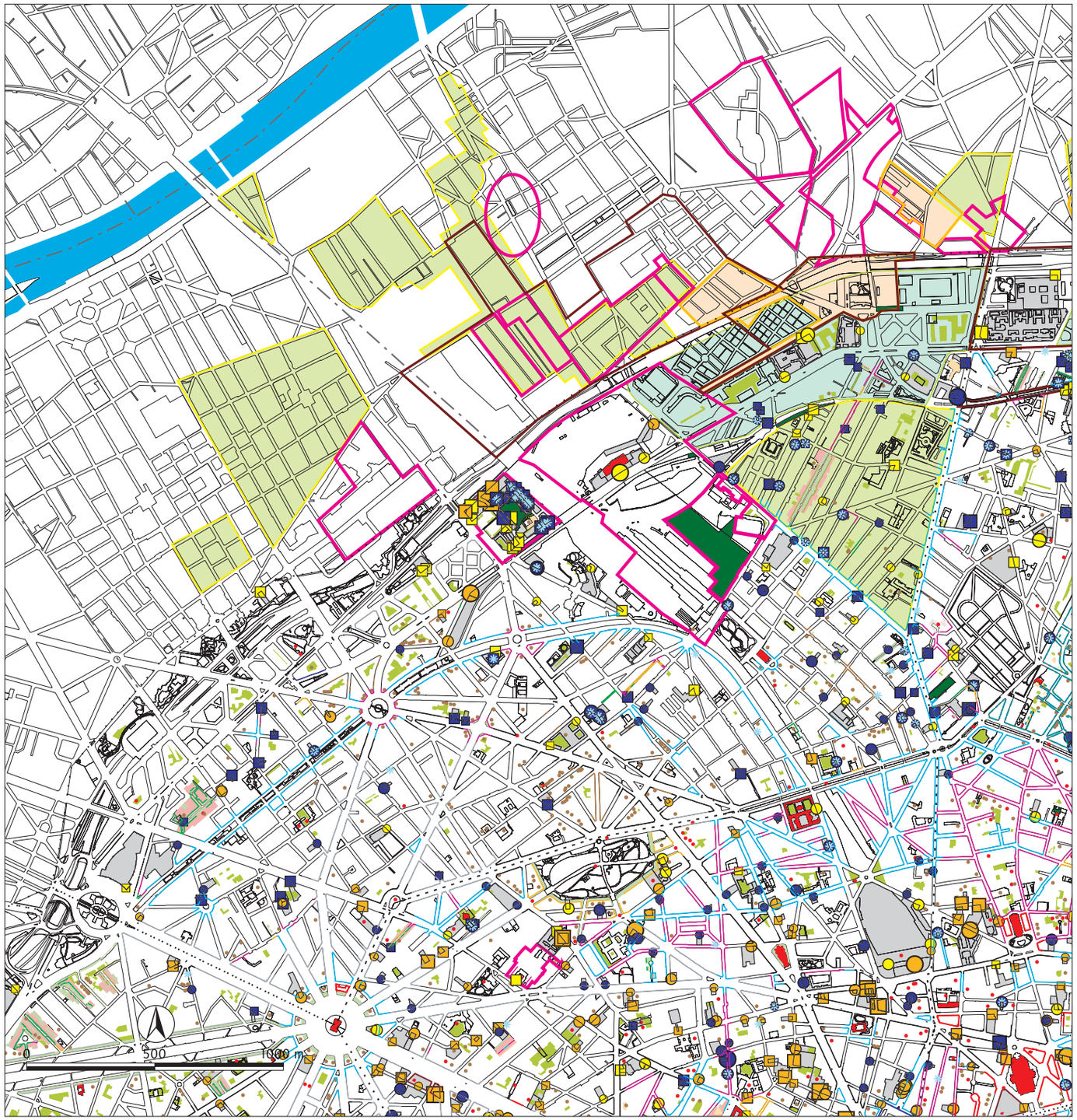


**LES PROTECTIONS**

**Dispositions relevant du PLU de Paris**

- protection des maisons et villas
- volumétrie à conserver
- espace vert à protéger
- emprise de construction basse
- espace à libérer
- espace libre protégé
- espace libre à végétaliser

Hauteur maximale des façades en mètres

- 5 m
- 7 m
- 10 m
- 12 m
- 15 m
- 18 m
- 20 m
- 23 m
- 25 m
- même hauteur
- Montmartre : hauteur spécifique
- bâtiment ou élément particulier protégé

**Dispositions relevant de l'État**

- bâtiment inscrit ou classé
- façade inscrite ou classée
- adresse ou parcelle contenant un arrêté de monument historique inscrit ou classé
- sol, cour protégé des PSMV
- terrain protégé des PSMV
- immeuble à conserver des PSMV
- Périmètre de sauvegarde et de mise en valeur – PSMV
- périmètre Unesco (patrimoine mondial)

**LES TRANSFORMATIONS**

**Formes structurantes**

- construction neuve
- réhabilitation
- dominante logements
- dominante activités
- dominante équipements

Surfaces en m²

- de 201 à 800
- de 801 à 5 000
- de 5 001 à 10 000
- de 10 001 à 30 245

- logement social de 2001 à 2006
- parcelles concernées par une opération

**Nouveaux jardins**

- création, extension, ouverture au public
- réhabilitation, réaménagement

**Opérations d'aménagement**

- ZAC
- autres secteurs
- couverture du périphérique

**Opérations d'aménagement**

- OPAH en cours
- GPRU – GPV – ORU
- QPV

# Exemples

**1 – Immeuble de logements**
74, rue Lemercier, architecte : François Lérault

**2 – Immeuble d'habitation**
2, rue Vernier, architecte : Éric Chabeur

**3 – Hôtel Renaissance Paris Wagram**
39-41, avenue de Wagram, architecte : Atelier Christian de Portzamparc

**4 – Rénovation d'un immeuble de logements**
14, rue des Épinettes, architectes : agence Penin-Etxahun

**5 – Création de logements et d'une crèche dans un ancien immeuble de bureaux**
156-162, rue de Saussure, architectes : Béguin & Macchini

**6 – Restructuration d'un ensemble de bâtiments à usage d'habitation**
85-87, rue de Tocqueville, architectes : Atelier Aurea

1

©Apur

4

©Apur

5

©Apur

2

©Apur

**7 – Hôtel et immeuble de bureaux**
ZAC de la porte d'Asnières, architectes : Bruno Reichen et Philippe Robert

**8 – Immeuble de logements**
ZAC de la porte d'Asnières
66-68, boulevard Berthier, architecte : Jean-Paul Viguier

**9 – ZAC Clichy-Batignolles**
Première bande du parc

**10 – Transformation de la tour Bois-le-Prêtre**
Porte Pouchet, architectes : Frédéric Druot, Anne Lacaton & Jean-Philippe Vassal

3

© Atelier Christian de Portzamparc

6

©Apur

7

©Apur

8

©Apur

9

© DU-MCC-J. Leroy

10

© Lacaton & Vassal

# Densité et mixité

## DENSITÉ DE SURFACES D'ACTIVITÉS
(Hors équipements publics)

Densité nette*

- inférieure ou égale à 0,2
- de 0,3 à 1,5
- de 1,6 à 3
- de 3,1 à 4
- de 4,1 à 5
- supérieure à 5

* Rapport de la surface autre qu'habitation à la surface de la parcelle hors équipements publics
Sources : Fichiers des propriétés bâties DU-Apur
Parcelles de la Ville de Paris-Apur – Mode d'affectation du sol

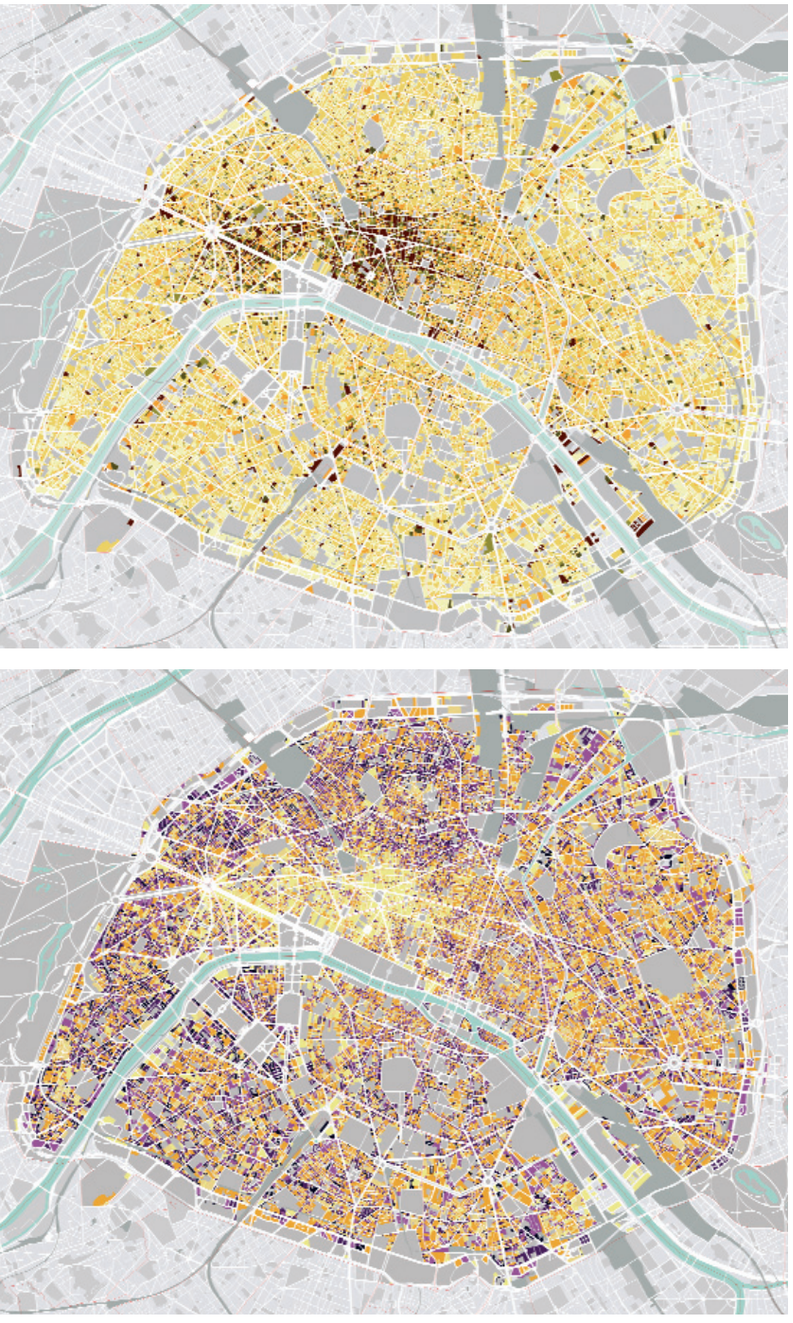

## DENSITÉ DE SURFACES D'HABITATION
(Hors équipements publics)

Densité nette*

- inférieure ou égale à 0,2
- de 0,3 à 1,5
- de 1,6 à 3
- de 3,1 à 4
- de 4,1 à 5
- supérieure à 5

* Rapport de la surface d'habitation à la surface de la parcelle hors équipements publics
Sources : Fichiers des propriétés bâties DU-Apur
Parcelles de la Ville de Paris-Apur – Mode d'affectation du sol

## DENSITÉ

Présentant des contrastes importants, le 17e compte parmi les arrondissements les plus densément bâtis de la périphérie, avec des valeurs souvent supérieures à 3.
Les secteurs de très forte densité se situent à l'ouest de la rue de Tocqueville, où les tissus réguliers dominent.
Cependant, des fragments de tissus composites et de petite échelle déterminent des poches de plus faible densité (rue Fortuny, sud du boulevard Berthier…).
Les secteurs de densité élevée, mais diversifiée, se rencontrent entre la rue de Tocqueville et l'avenue de Clichy, au niveau du lotissement des Batignolles.
Entre les avenues de Clichy et de Saint-Ouen, le quartier des Épinettes, au tissu principalement composite, a des densités relativement élevées, avec cependant quelques valeurs très importantes (rue Legendre) ou très faibles (cité des Fleurs).
De plus, les vastes emprises de services (faisceau ferroviaire du réseau ouest et gare des Batignolles) constituent des respirations importantes.
Les densités de surfaces d'habitation parmi les plus élevées de la capitale sont localisées boulevard de Courcelles, à l'est du boulevard Péreire, le long de la rue de Rome, entre les boulevards des Maréchaux et le périphérique, à l'est du square des Batignolles et le long de la rue Legendre. Les quartiers des Batignolles et des Épinettes possèdent des densités de surfaces d'habitation assez voisines, relativement homogènes et moins élevées que dans la partie ouest de l'arrondissement.
Au sud-ouest, au niveau de l'avenue de la Grande-Armée, les densités bâties sont dans l'ensemble en deçà de celles particulièrement élevées de ce secteur.
Les densités de surfaces d'activités, en moyenne inférieures à 1,5, sont souvent importantes. Plusieurs secteurs où les valeurs sont plus élevées se singularisent, entre les avenues des Ternes et de la Grande-Armée, ainsi que dans les îlots au nord du parc Monceau et aux abords de la place du Maréchal-Juin. À l'est, de part et d'autre des emprises ferroviaires et dans le quartier des Épinettes, les densités sont plus faibles mais plus homogènes, traduisant la présence de commerces et de petites activités.

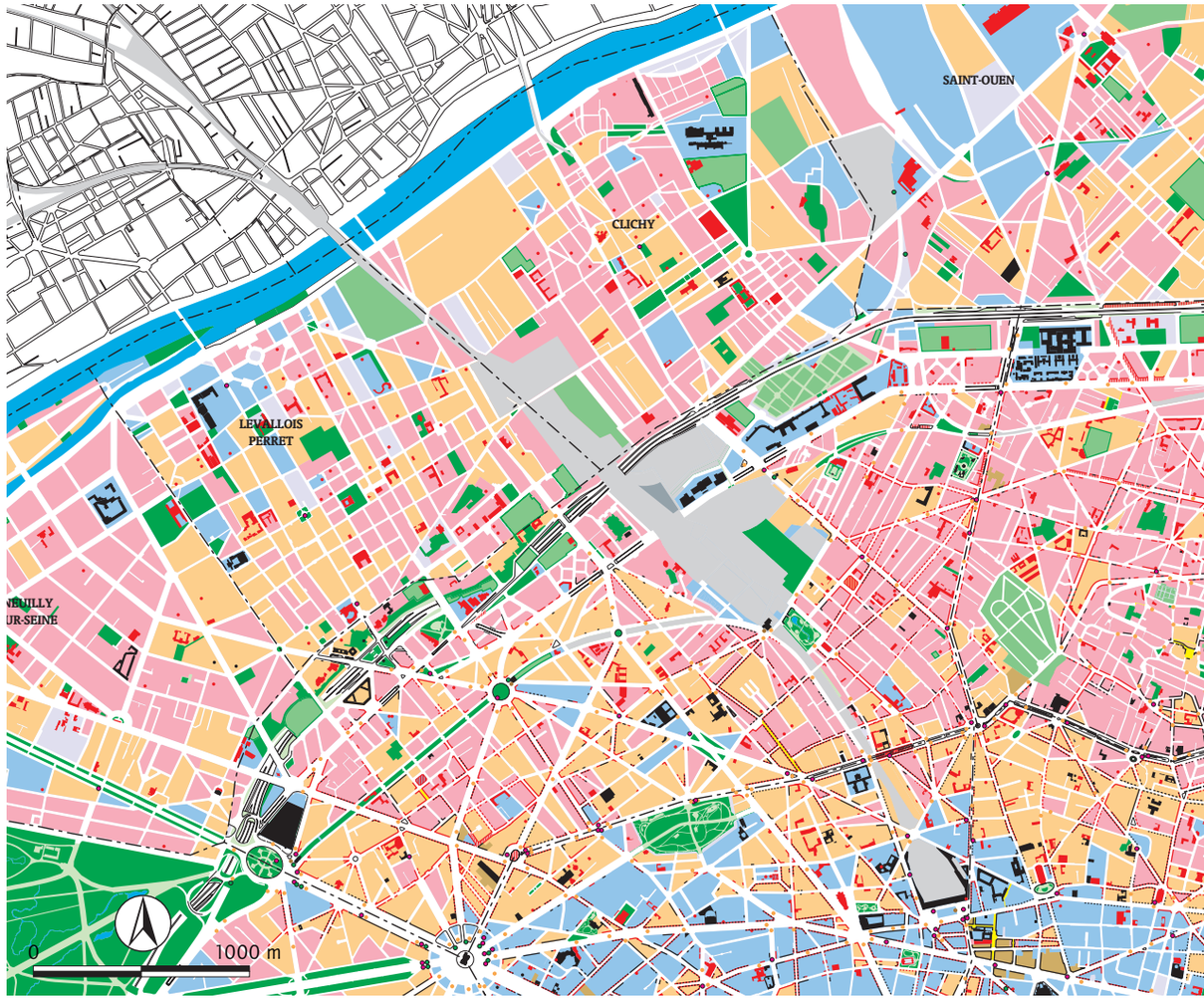


## MIXITÉ

Un des atouts de la capitale réside dans l'existence d'une réelle mixité des fonctions. Avec la diversité sociale, c'est un des aspects majeurs de la mixité urbaine, facteur important de qualité de vie dans une ville dense. Les deux tiers des constructions sont occupés par le logement et un tiers par l'activité, dans des proportions variables suivant les quartiers. Cette répartition n'est cependant pas stable dans le temps et doit parfois être rééquilibrée. C'est précisément ce que le PLU révisé a proposé en 2006, en privilégiant l'habitation à l'ouest et en autorisant plus qu'auparavant la création d'activité à l'est. L'analyse qui suit ne peut donc intégrer cette évolution très récente.

À l'échelle de Paris, le 17e arrondissement présente, à l'est, une dominante résidentielle et, au sud, une mixité d'occupation.
Les secteurs à dominante d'habitat se situent dans les quartiers des Épinettes et des Batignolles, au cœur du quartier des Ternes et au niveau de la ceinture parisienne, correspondant aux principaux équipements publics et commerces de proximité. Cependant, quelques îlots d'occupation mixte, le long du boulevard Bessières et de l'avenue de Clichy, ponctuent ces quartiers (ateliers et gare aux marchandises de la SNCF…).
Les secteurs d'occupation mixte sont principalement localisés dans les quartiers de la Plaine-Monceau et des Ternes, où l'on trouve également quelques îlots à dominante d'habitat, entre l'avenue des Ternes et la place du Maréchal-Juin.
La frange la plus au sud de ces secteurs rejoint, comme le nord du 16e arrondissement, le quartier central des affaires de Paris.
Enfin, ce territoire ne présente que très peu d'îlots où l'emploi domine, ceux-ci étant dispersés à travers l'arrondissement (Palais des congrès, lycée Carnot…).

## MIXITÉ ET VIE URBAINE

### LES FONCTIONS DOMINANTES
- habitat
- occupation mixte
- emploi
- faisceaux et emprises ferroviaires, réservoirs
- axes routiers couverts

### LES DÉPLACEMENTS
- arrêts de bus
- stations de métro
- stations de RER
- stations de tramway

### LES SERVICES AUX HABITANTS
- équipements de niveau local
- équipements de niveau global
- jardins publics ou accessibles au public
- cimetières
- terrains de sport

### LES ÉCHANGES
- linéaires commerciaux continus, discontinus, de niveau local
- linéaires commerciaux et d'activités continus, discontinus, de niveau global
- linéaires d'activités mixtes
- galeries commerciales et grands magasins
- marchés couverts ou forains
- espaces piétonniers

# Déplacements

Tous motifs de déplacements confondus, à l'échelle de Paris ce sont les quartiers du centre de la rive droite, les gares et les principaux sites touristiques qui génèrent le plus de déplacements. Dans le 17e arrondissement, la demande moyenne en déplacements par maille est proche de la moyenne parisienne. Les flux, essentiellement d'origine résidentielle, se renforcent au niveau de pôles de vie locale tels que les quartiers des Ternes, des Batignolles et la place de Clichy. Le 17e arrondissement bénéficie d'une bonne couverture en transports en commun, avec la présence de 20 lignes de bus, 3 lignes de métro (1, 2, 13), 2 lignes de RER (A et une branche du C) ainsi que d'une gare sur le faisceau Saint-Lazare, à Pont-Cardinet (non pris en compte sur la carte ci-dessous). Complémentaire du réseau de métro et de RER, le réseau de bus ne permet toutefois pas de gommer intégralement tous les trous de desserte identifiés, en particulier vers le boulevard Péreire.

La carte de l'offre en transports en commun apporte un éclairage complémentaire sur cette question, en essayant d'associer à la simple notion de couverture celles de la capacité et de la fréquence des lignes de transport à l'heure de pointe, ainsi que le rayon de couverture propre à chaque mode, qui varie de 200 à 500 mètres en général. Chaque carré de 100 mètre de côté est ainsi associé à un nombre de siège/hectare. Si elle est encore schématique, cette approche dégage bien trois types d'offre.

Le premier correspond à l'offre puissante des principaux nœuds de transport parisiens (Les Halles, les grandes gares ferroviaires, Auber-Saint-Lazare, Étoile-Charles-de-Gaulle, Nation, Saint-Michel…) ; il s'appuie sur les lignes de transport à grande capacité de type RER et inclut également les pôles desservis par de nombreuses lignes de métro (Montparnasse, Bastille, République…).
Le deuxième, intermédiaire, correspond aux stations et correspondances simples des réseaux métro et tramway, et assure une desserte d'échelle parisienne avec une capacité de bon niveau.
Le dernier type correspond à la seule desserte par autobus des zones situées à l'écart des réseaux de métro et de RER, zones, surtout localisées dans les arrondissements périphériques. C'est dans ces territoires qu'un renforcement de la desserte autobus par les nouvelles lignes de quartier est apparu prioritaire.

Les aménagements cyclables sont encore peu développés dans le 17e arrondissement. Des itinéraires est-ouest ont été réalisés ces dernières années sur l'ancienne enceinte des Fermiers généraux (boulevards de Courcelles et des Batignolles) et sur les boulevards des Maréchaux. Les aménagements cyclables devraient s'étendre, notamment du nord au sud à l'intérieur de l'arrondissement rue de Rome, boulevard Malesherbes, en continuité de ceux du 8e arrondissement et des communes limitrophes.

## DEMANDE EN DÉPLACEMENTS

**Nombre de déplacements générés par jour par maille de 200 m**

La demande en déplacements a été calculée à partir de la densité de population et d'emploi, et de l'enquête BDCOM 2005 pour les commerces, calculs pondérés par les résultats de l'Enquête globale des transports (EGT) et complétés par la fréquentation des équipements et des sites touristiques.

- moins de 1 000
- de 1 001 à 4 000
- de 4 001 à 8 000
- de 8 001 à 12 000
- de 12 001 à 16 000
- de 16 001 à 20 000
- plus de 20 000

Sources : RGP, ERE 2000, BDCOM 2005 ; hôtels 2000, EGT, enquêtes Apur 2006

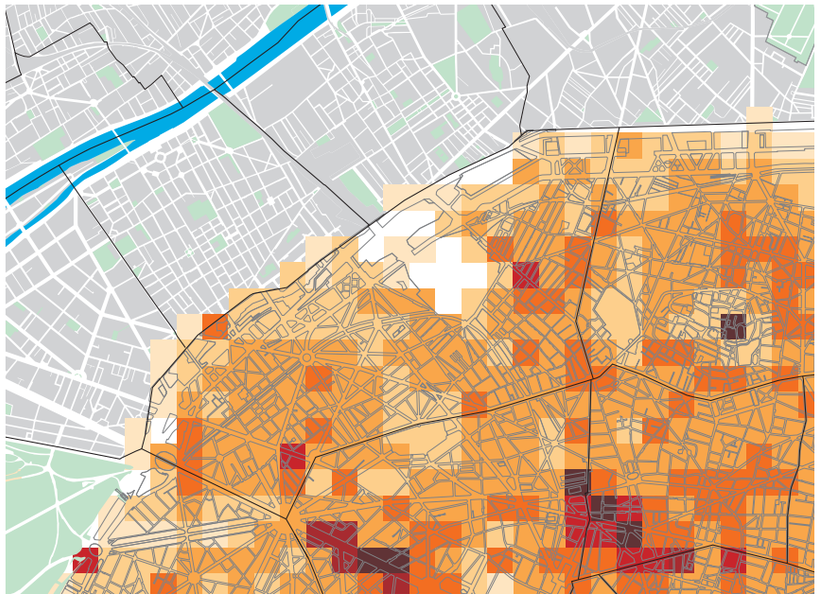

## COUVERTURE EN TRANSPORTS EN COMMUN

Couverture en cheminement réel (bus : 200 m, métro : 400 m, RER-SNCF : 500 m)

- couverture bus
- couverture métro et tramway
- couverture RER/SNCF
- couverture bus et métro
- couverture bus et RER/SNCF
- couverture métro et RER/SNCF
- couverture bus, métro et RER/SNCF

Sources : Apur, RATP, SNCF

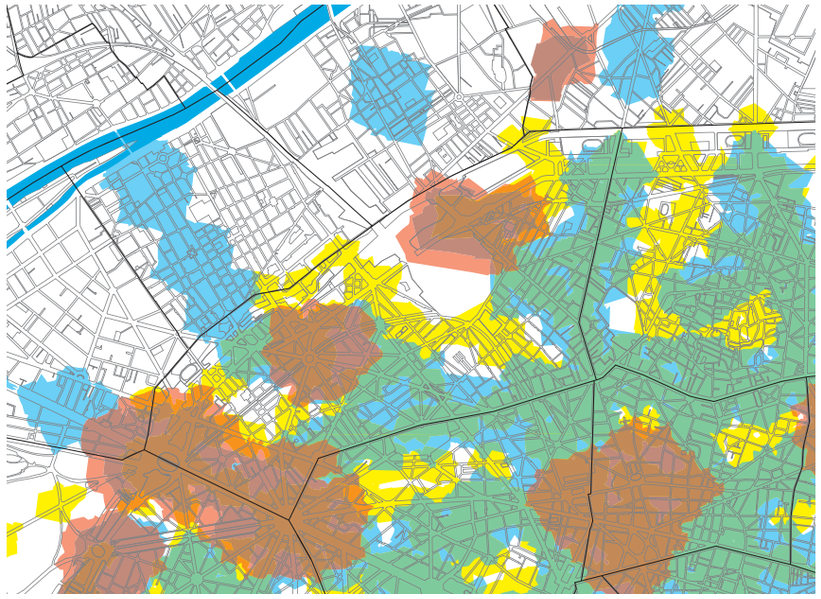

## OFFRE EN TRANSPORTS EN COMMUN

Nombre de sièges par hectare

- de 1 à 100
- de 101 à 500
- de 501 à 1 000
- plus de 1 000

Sources : Apur, EGT, RATP, SNCF 2006

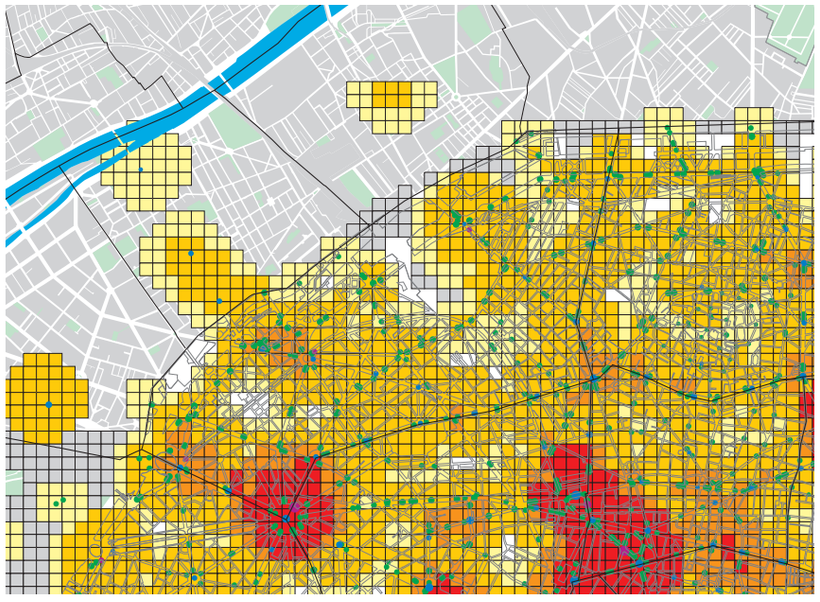

## AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

- stations Vélib' fin 2007
- réseau cyclable existant en 2007
- réseau cyclable programmé ou proposé (SD, SDIC)
- points durs traités entre 2001 et début 2007
- points durs à traiter
- ligne de bus Mobilien
- principales promenades cyclables ou anneaux de vitesse existants
- autres promenades cyclables proposées

Sources : Apur, DVD, SDIC pour les départements 92, 93 et 94

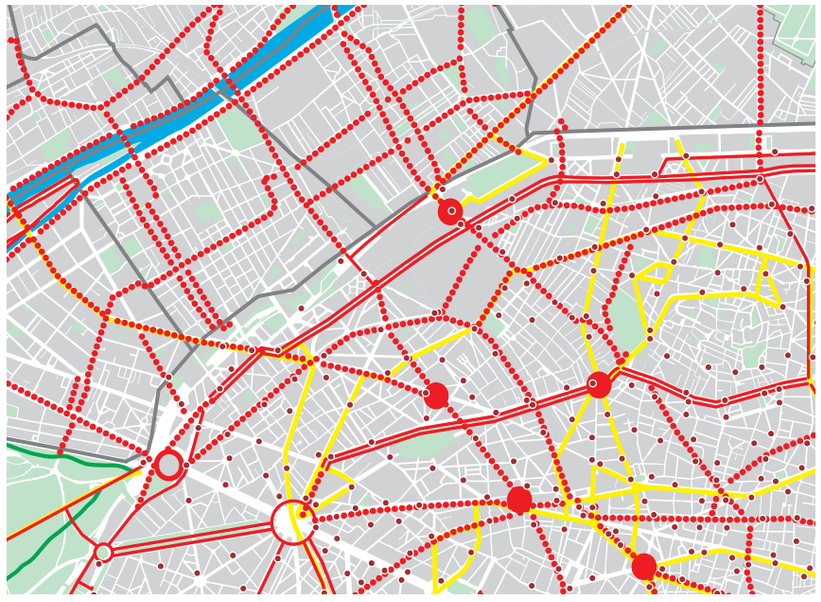

# Déplacements

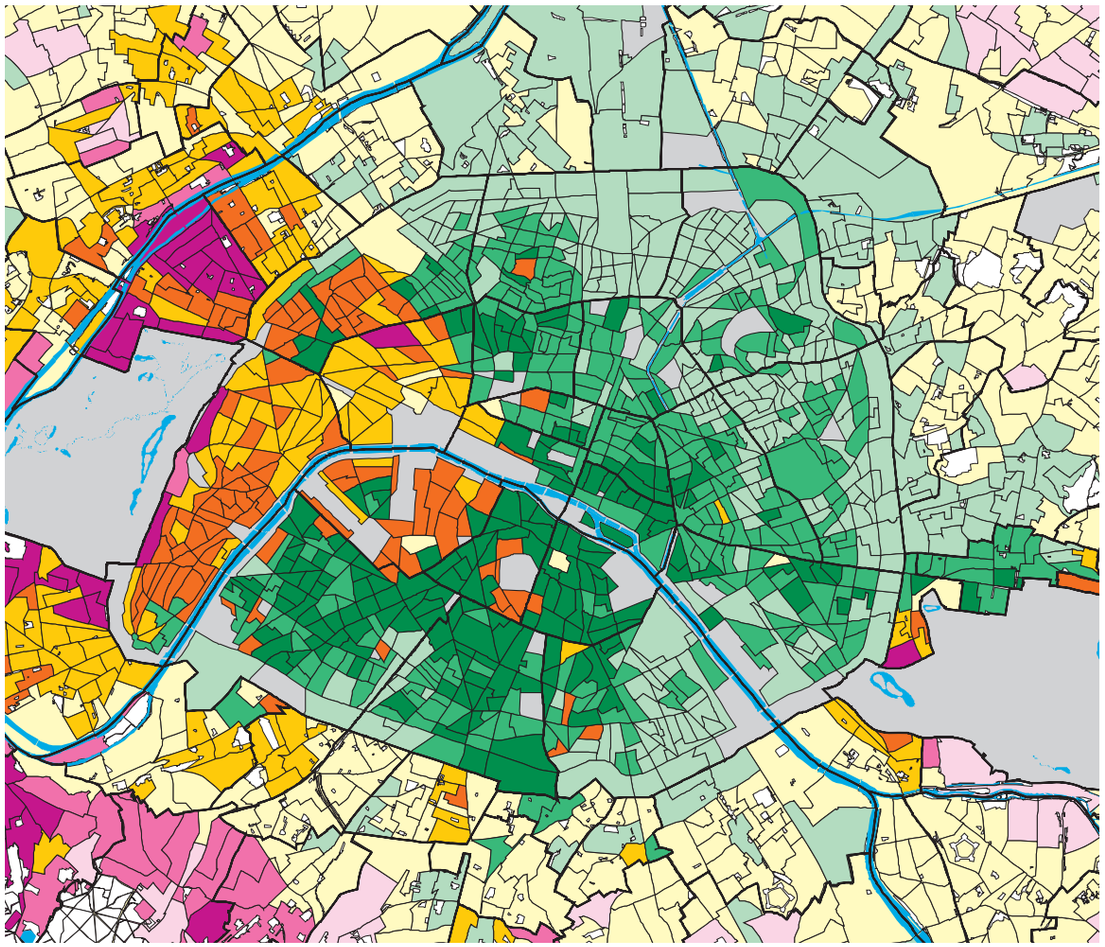

**MODE DE DÉPLACEMENT DOMICILE-TRAVAIL, 1999**
**ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DES ACTIFS AU LIEU DE RÉSIDENCE**

**Forte utilisation des transports en commun (≥ 60 %)**
- dominante d'ouvriers et d'employés
- faible dominante de cadres et professions libérales
- forte dominante de cadres et professions libérales

**Utilisation des transports en commun supérieure à celle de la voiture**
- dominante d'ouvriers et d'employés
- faible dominante de cadres et professions libérales
- forte dominante de cadres et professions libérales

**Utilisation de la voiture supérieure à celle des transports en commun**
- dominante d'ouvriers et d'employés
- faible dominante de cadres et professions libérales
- forte dominante de cadres et professions libérales

Source : Recensement général de la population 1999 - Insee

NB : la catégorie socioprofessionnelle dominante des actifs est déterminée par le rapport entre les employés et les ouvriers d'une part, et les cadres, les professions intellectuelles supérieures, les artisans, commerçants et chefs d'entreprises d'autre part.

**ÉMISSIONS JOURNALIÈRES DE NOx**
**en kg / km / jour en 2002**
- > 24
- 20 à 24
- 16 à 20
- 12 à 16
- 8 à 12
- 4 à 8
- 0 à 4
- boulevard périphérique
- souterrains

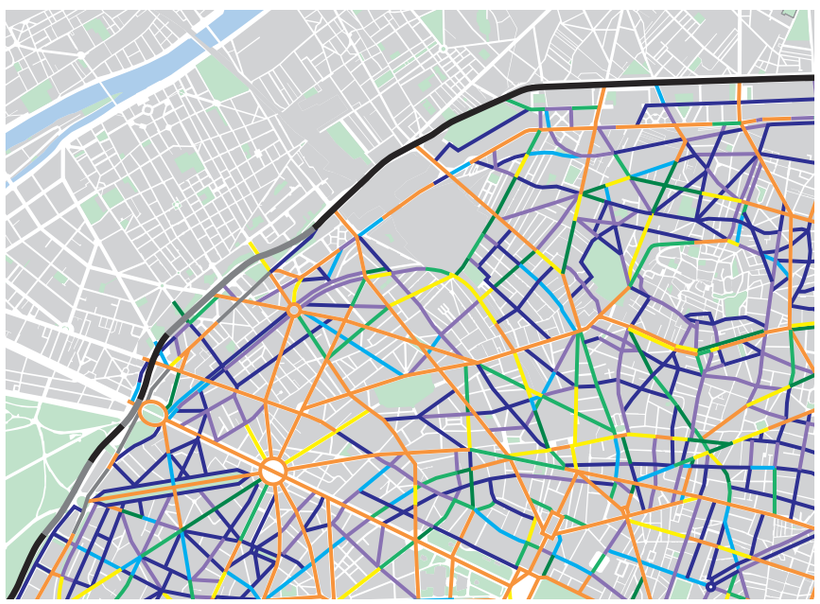

L'offre de stationnement deux-roues (vélos et motos) s'est très nettement développée puisque le nombre de places sur voirie dans l'arrondissement est passé de 829 en 2001 à 3 073 à la fin 2005.
Les stations Vélib' ont été localisées en fonction de la demande en déplacements et des centralités de l'arrondissement.

Toutes catégories socioprofessionnelles confondues, les actifs parisiens utilisent principalement les transports en commun pour se rendre à leur travail. Seuls les transports en commun offrent d'ailleurs des capacités suffisantes depuis et vers Paris aux heures de pointe. Hors Paris, la moindre qualité de la desserte, notamment sur les liaisons en rocade, explique l'usage croissant de l'automobile. Dans l'Ouest parisien, il répond aussi à des comportements sociologiques spécifiques. Avec une desserte en transports en commun équivalente aux autres arrondissements, les actifs des 7e, 8e et 16e arrondissements ou du sud du 17e se distinguent très nettement par un usage accru de l'automobile pour aller travailler.

À Paris, seuls 45 % des ménages sont équipés en automobile en 1999. Il s'agit plutôt de grands ménages, puisqu'ils représentent 55 % de la population. À l'équipement modéré s'ajoute un usage réduit. À Paris, le recours à l'automobile pour se déplacer dans la vie quotidienne n'est généralement pas perçu comme une nécessité : une automobile sur deux reste stationnée un jour ouvré de semaine et moins de 30 % sont utilisées pour aller au travail. Dans le 17e arrondissement, 46 % des ménages, rassemblant 58 % de la population, étaient équipés en automobile en 1999. Le taux d'équipement paraît stable depuis 1999, alors qu'à l'échelle parisienne, la baisse amorcée avant 1999 semble s'être poursuivie et renforcée entre 1999 et 2005.
Depuis 2002, Paris *intra-muros* a vu son trafic routier diminuer de 11,5 % en moyenne sur l'ensemble de sa voirie, tandis que la congestion du boulevard périphérique a entraîné une légère baisse de sa charge (4,5 %). Les évolutions les plus significatives ont été le fait des aménagements majeurs d'espace public (tramway, Mobilien, axe civilisé) réalisés sur le réseau viaire principal, où une diminution globale de la circulation a été mesurée (– 14,4 %).

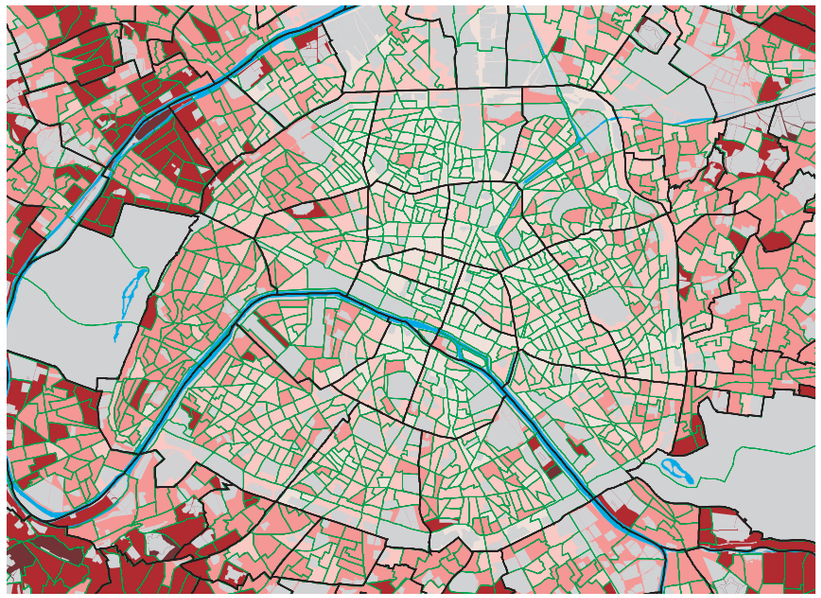

**TAUX D'ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE, 1999**
Part des ménages ayant une voiture ou plus dans l'ensemble des ménages
- plus de 85 %
- de 70 à 85 %
- de 55 à 70 %
- de 45 à 55 %
- moins de 45 %
- contour d'IRIS

Moyenne Paris + Petite couronne = 59,5 %
Moyenne Paris = 45 %
Les IRIS de moins de 20 ménages ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Recensement général de la population 1999 - Insee

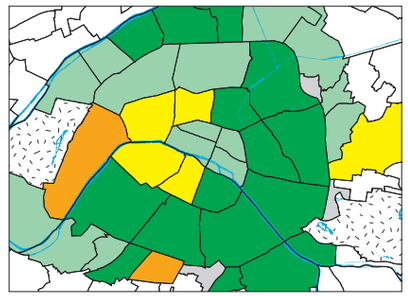

**ÉVOLUTION 1999-2005 DU TAUX D'ÉQUIPEMENT EN VOITURE DES MÉNAGES**
Baisse
- plus de 4 %
- de 1 à 4 %
- stable

Hausse
- de 1 à 4 %
- plus de 4 %

Moyenne Paris = – 3 %

Sources : Recensement général de la population 1999 - Insee
Enquêtes annuelles 2004 à 2006

# Équipements

## JARDINS

À Paris, la création de jardins publics et les difficultés liées aux disparités géographiques de l'offre demeurent des préoccupations majeures, malgré les améliorations apportées dans les dernières décennies. Ces améliorations ont été poursuivies depuis 2001 : 32 hectares de jardins ont été ouverts au public et de nouvelles règles mises en place pour protéger les espaces verts privés existants et développer la place du végétal sur les murs pignons, les façades, les toits-terrasses…

Le 17e arrondissement comporte deux secteurs bien desservis en espaces verts : le premier en bordure ouest de l'arrondissement, avec la promenade Bernard-Lafay qui s'étire du stade Paul-Faber à la porte d'Asnières ; le second au nord-est avec plusieurs jardins de taille moyenne : Épinettes, Jean-Leclaire, Villa-Sainte-Croix, Émile-Borel, Moncey. Une deuxième promenade, boulevard Péreire, joint la place Maillot et la place du Maréchal-Juin. S'ajoute à cet ensemble le square des Batignolles (16 800 m²), particulièrement fréquenté. Le 17e s'est enrichi de plusieurs espaces verts. Le plus important est constitué par la première phase du parc Clichy-Batignolles (4,4 ha) qui, à terme, constituera un ensemble de plus de 10 hectares dotant le nord-ouest de Paris d'un équipement structurant majeur. S'y ajoutent le jardin des Hauts-de-Malesherbes porte d'Asnières (6 100 m²), le square du Colonel-Manhès (2 600 m²) et le jardin partagé de l'avenue de Clichy. Dans les années à venir, la deuxième phase du parc Clichy-Batignolles (6,2 hectares) et les projets liés au réaménagement de la porte Pouchet et à la couverture du boulevard périphérique devraient contribuer à l'amélioration de la desserte du 17e.

## PETITE ENFANCE

La reprise de la natalité, le nombre croissant de familles monoparentales, la proportion grandissante de foyers où les deux parents travaillent, l'augmentation de la population dans certains arrondissements, ainsi que la nécessité de maintenir la diversité de la structure de la population et son dynamisme impliquent d'accroître, de diversifier et d'améliorer les équipements d'accueil des très jeunes enfants.

En 2001, le 17e disposait de 4 centres de PMI (Protection maternelle infantile) et de 1 300 places pour la petite enfance dans 22 établissements municipaux. Le quartier des Épinettes et le périmètre de l'ancienne ZAC Champerret concentraient la moitié des équipements, laissant le centre sud et une partie du quartier des Batignolles – densément peuplé – éloignés des équipements existants. Sur la période 2001-2006, 6 crèches et 6 haltes-garderies municipales ont été ouvertes (510 places), auxquelles s'ajoutent 5 nouvelles crèches privées (220 places). Ces nouveaux équipements

© Apur- Abron

**Parc Clichy-Batignolles (en cours de réalisation)**
Paysagiste : Jacqueline Osty

© Apur

**Crèche : restructuration et extension**
9, rue Lecomte
Architecte : Andrés Atela

**ESPACES VERTS PUBLICS**

espaces verts nouveaux ou réhabilités depuis 2001

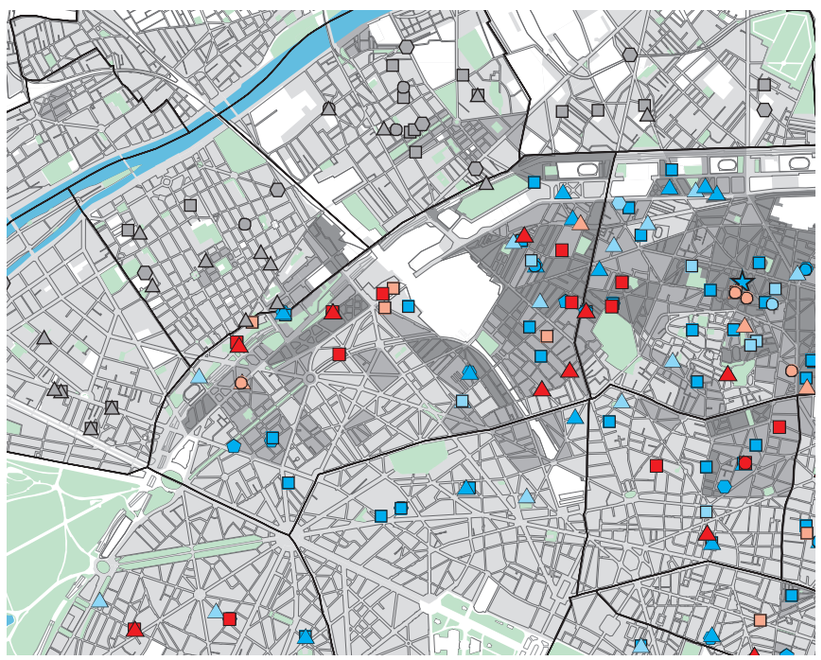

**ÉQUIPEMENTS EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE**

**Type d'équipement**

- crèche collective
- crèche familiale, halte-crèche, crèche parentale
- halte-garderie, jardin d'enfants, jardin maternel
- mini-crèche
- centre de Protection maternelle infantile (PMI)
- maison de l'enfance, relais information famille

**Statut et date d'ouverture**

| | avant 2001 | après 2001 |
|---|---|---|
| Municipal | | |
| Privé ou État | | |

**Indicateur de la demande**
densité de population à l'hectare

- 0
- de 0 à 600
- de 600 à 800
- 800 ou plus

Moyenne Paris = 573

Source : Apur 2007

# Équipements

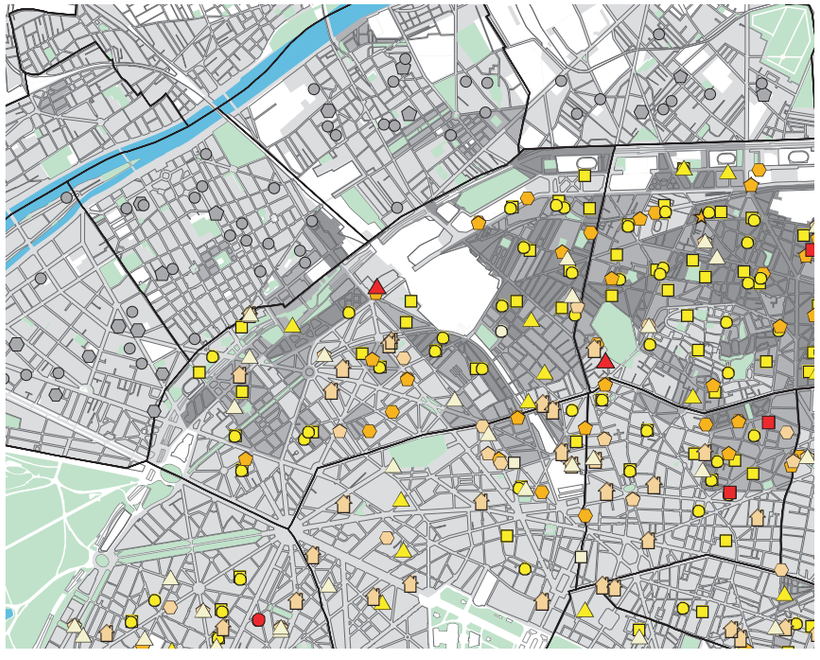


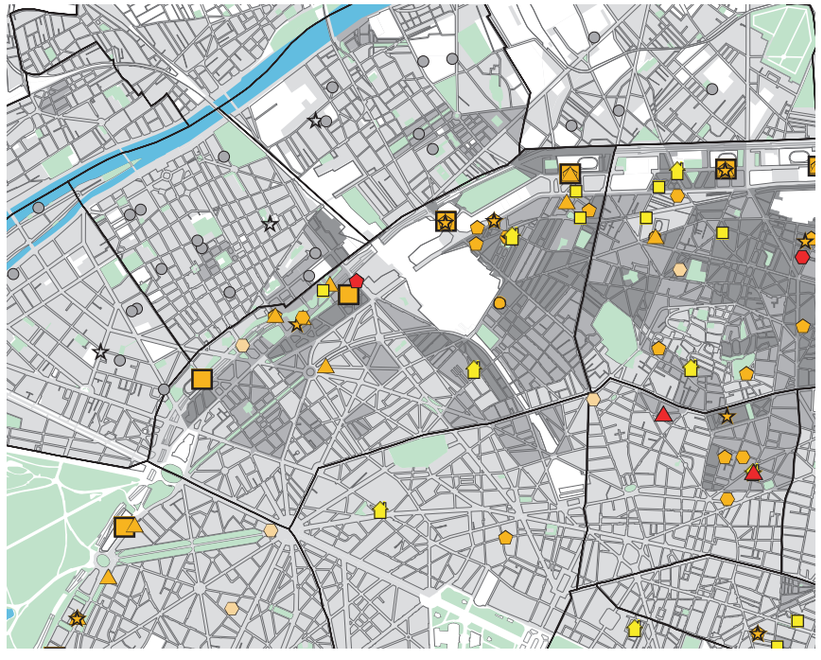


se situent dans les quartiers Épinettes, Batignolles et aux abords de la ZAC Champerret, là où la demande était la plus forte.

## SCOLAIRE

L'évolution de la structure de la population de Paris, les augmentations locales de population et les exigences nouvelles en matière de pédagogie imposent d'implanter de nouveaux équipements scolaires et d'améliorer les établissements existants.
En 2001, le 17e disposait de 20 écoles maternelles (134 classes) et de 21 écoles élémentaires (226 classes). S'y est ajoutée une école polyvalente (8 classes) rue Marguerite-Long en 2002, dans l'opération porte d'Asnières. Concernant le secondaire public, le 17e arrondissement compte 6 collèges, 2 lycées généraux, un lycée général et technologique et 4 lycées professionnels ou technologiques.

## HÉBERGEMENT

La recherche d'une optimisation des capacités d'accueil et d'hébergement des personnes en difficulté, des personnes âgées et des étudiants fait l'objet d'attentions particulières. Un grand nombre de résidences étudiantes ont été livrées au cours des six dernières années pour remédier aux carences, tandis qu'un programme d'amélioration des conditions d'hébergement d'urgence des personnes en difficulté a été lancé en 2001. Les personnes âgées bénéficient, quant à elles, de davantage de places d'accueil. La demande reste cependant très soutenue.
Dans l'ensemble de l'arrondissement, on dénombre 6 centres d'hébergement d'urgence (dont un ouvert en 2002 rue Salneuve), 2 centres d'hébergement et de réinsertion sociale, 5 résidences sociales, 3 foyers de travailleurs migrants et 2 points de distribution alimentaire. S'y ajoute la création en 2001 et 2005 de 2 maisons-relais de 25 places chacune, en plus de celle qui existait. Le quartier des Épinettes (demandeurs d'emploi nombreux, population aux revenus faibles) compte à lui seul 59 hôtels meublés. En faveur des personnes âgées (20 % de la population), on compte 6 résidences non médicalisées et 2 résidences santé médicalisées du Centre d'action sociale de Paris-CASVP (360 places), ainsi que 11 établissements privés et un point d'accueil de jour. Les jeunes ont accès à un dispositif comportant 2 foyers d'hébergement et un foyer de jeunes travailleurs.
Une nouvelle résidence universitaire de 45 logements est prévue 27, boulevard Bessières.

## SANTÉ

L'arrondissement possède relativement peu d'équipements de santé, au regard de sa taille et de sa population. Un seul hôpital est présent sur son territoire, à l'extrême sud (hôpital spécialisé Marmottan). On recense par ailleurs 4 cliniques, 4 équipements de santé de la Ville de Paris (centre médico-social, centre dentaire) et 4 autres équipements divers (clinique dentaire…). Ces équipements sont disséminés, mais le quartier des Épinettes et le centre de l'arrondissement paraissent assez éloignés de ces établissements.

## SPORT

Paris compte plus de 370 équipements sportifs, couvrant un très large panel de disciplines. Toutefois, l'effort d'équipement reste à poursuivre, dans le souci d'une meilleure répartition par arrondissement et pour répondre aux nouvelles demandes exprimées notamment par les jeunes (équipements en libre accès, murs d'escalade, aires de roller…).
Le 17e offre une gamme d'équipements sportifs composée de 5 centres polyvalents (Courcelles, Reims, Léon-Biancotto, Bernard-Lafay et Max-Rousié) et de plusieurs gymnases, terrains de tennis et piscines. La majorité de ces équipements est située en périphérie, au-delà des boulevards Péreire, Berthier et Bessières. Le nouveau gymnase de la porte d'Asnières est venu compléter cette offre, et un équipement sportif est prévu dans l'opération porte Pouchet.

## CULTURE

Paris est un centre culturel mondialement connu, dont l'aura doit être préservée face à la dynamique de nombreuses autres capitales. C'est pourquoi les actions dans le secteur culturel sont primordiales, non seulement pour concourir au maintien de ce rayonnement, mais également pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses et variées des Parisiens, tant dans le domaine des pratiques traditionnelles que dans celui de la création.
Le 17e possède 3 bibliothèques municipales, dont une avec discothèque et une autre avec une vidéothèque. La bibliothèque de la plaine Monceau a été fermée en juin 2006. L'arrondissement compte 6 théâtres, dont l'antenne du Théâtre national de l'Odéon aux Ateliers Berthier.
Quant aux salles de congrès ou de concert, on en dénombre 7, parmi lesquelles le Palais des congrès, l'une des plus grandes salles de Paris. En matière de formation artistique, l'offre est assurée par le conservatoire municipal Claude-Debussy, 3 « Paris-Ateliers » et 2 « ateliers beaux-arts », bien répartis géographiquement.
Le 17e compte 3 cinémas et, si l'extrême sud de l'arrondissement est assez proche des cinémas des Champs-Élysées, la moitié nord – la plus densément peuplée – se trouve éloignée de ce type d'équipement.

## EMPLOI

On relève des taux élevés de demandeurs d'emploi dans le quart nord-est et en particulier dans le quartier des Épinettes. Ce secteur compte une ANPE et un Espace cyber-emploi ; les 5 autres équipements sont localisés dans la moitié ouest, où les densités de demandeurs d'emploi sont moins nombreuses.

# Centralités

De manière simplifiée, le 17e arrondissement comprend trois ensembles de quartiers différents par la répartition du logement et de l'emploi et par les caractéristiques du bâti. Au sud, le secteur mixte des Ternes, de Wagram et de Monceau ; au nord, le secteur plus résidentiel des Batignolles et des Épinettes ; puis, en limite de Paris, un ensemble dominé par des logements, notamment des logements sociaux d'âge variable. Ces quartiers sont le plus souvent séparés entre eux, mais aussi des autres arrondissements ou des communes riveraines par de grandes infrastructures qui rendent les relations difficiles. C'est particulièrement le cas de la coupure créée par les voies ferrées de la gare Saint-Lazare et de celle formée par le boulevard périphérique. C'est vrai aussi, à un bien moindre degré, de celle que constitue l'avenue de la Grande-Armée. Quatre lignes de métro, la ligne de RER C et une station du faisceau Saint-Lazare assurent la desserte du 17e en transports en commun. Même complétées par des lignes d'autobus, elles ne parviennent pas cependant à assurer une couverture totalement uniforme de l'arrondissement.

La principale centralité du 17e, d'échelle métropolitaine, est constituée d'un ensemble assez étendu qui s'étend de la porte Maillot à l'avenue de Wagram et de l'avenue des Ternes, avec la place du même nom,à l'avenue de la Grande-Armée. Prenant appui sur le Palais des congrès de la porte Maillot et sur de puissants alignements commerciaux, comme l'avenue des Ternes où se regroupent de grandes enseignes, ce territoire prolonge en réalité la partie ouest du centre des affaires de Paris.

Lui répondant au nord, un autre ensemble, majeur pour l'arrondissement, s'organise autour de la mairie, du boulevard des Batignolles, du square des Batignolles et de l'avenue de Clichy, ainsi que dans plusieurs rues qui les relient.

Le 17e comporte par ailleurs de nombreux équipements publics, parfois d'échelle parisienne. C'est le cas, par exemple, dans le domaine de l'enseignement, des lycée et collège Carnot dans la Plaine-Monceau, des lycée et collège Honoré-de-Balzac à la porte de Clichy, des écoles de la Chambre de commerce dans le quartier Champerret et de l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), boulevard des Batignolles. L'équipement culturel s'appuie sur deux théâtres et trois cinémas. De plus, le Cinéma des cinéastes, situé près de la place de Clichy, est devenu depuis 1990 un lieu d'échanges et de création. Et depuis 2003, l'entrepôt des décors de l'Opéra, situé boulevard Berthier, a aussi été partiellement rénové pour accueillir le Théâtre de l'Odéon pendant ses travaux. Aujourd'hui, en raison de son succès, il est convenu que la salle de spectacle reste en place.

Si les équipements sportifs sont majoritairement situés entre les portes de Saint-Ouen et de Villiers, les nombreux équipements de proximité et des ensembles commerciaux d'échelle modérée sont répartis dans des centres de quartier d'échelle plus locale , complétant les deux pôles précédemment évoqués. C'est le cas des rues Guy-Môquet et de La Jonquière au nord, des rues de Lévis et de Courcelles au centre, de la rue des Acacias et de l'itinéraire qui mène de la place Saint-Ferdinand au square Bayen au sud. Il existe aussi deux marchés couverts, celui des Batignolles et celui des Ternes, et quatre marchés forains dont deux, plus spécialisés, attirent une clientèle élargie : le marché aux fleurs de la place des Ternes et celui, biologique, du boulevard des Batignolles.

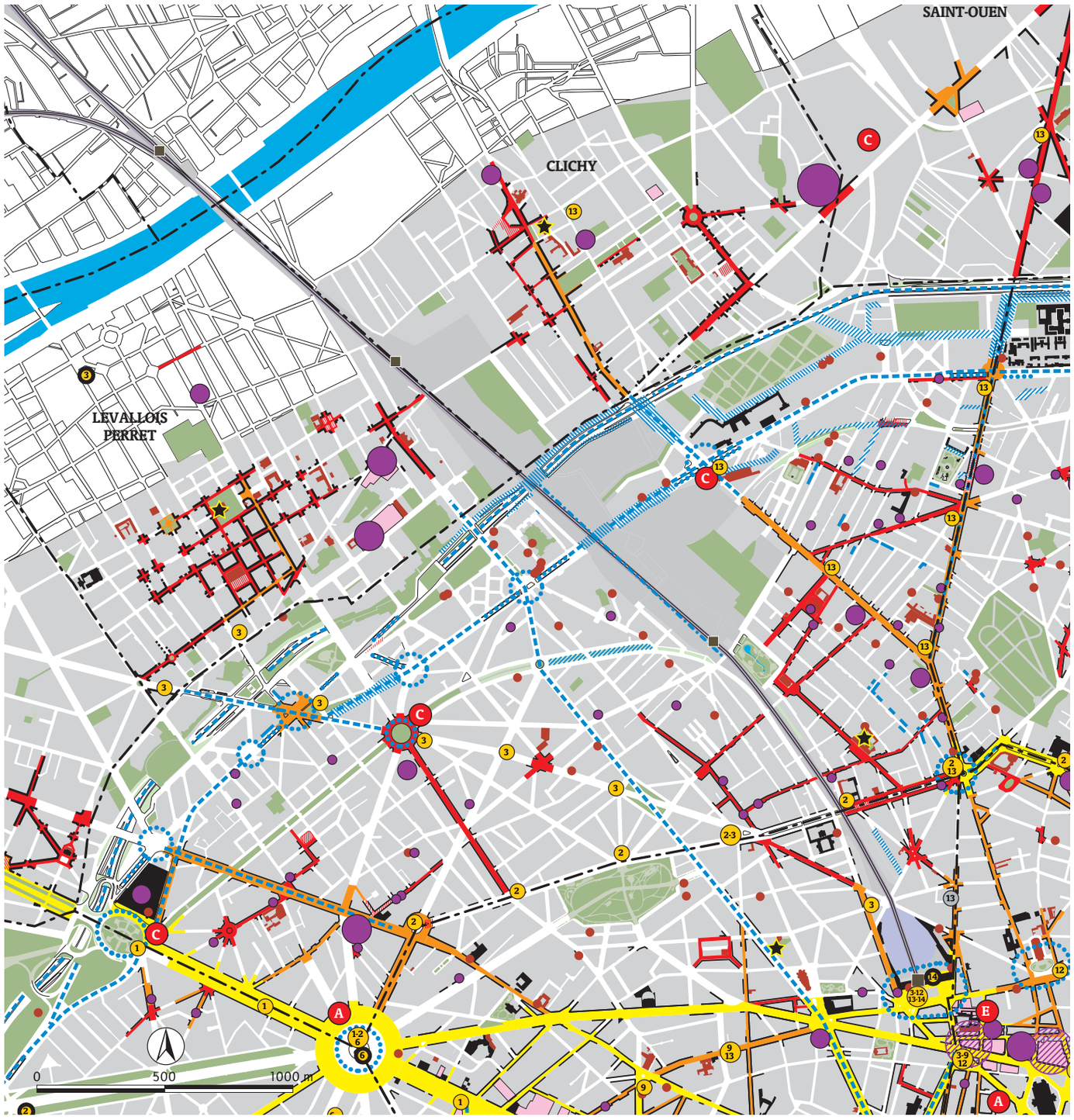


**LES CENTRALITÉS**
- locales
- mixtes
- globales

**LES ÉQUIPEMENTS**
- locaux
- globaux
- mairies

**LES ANIMATIONS**
- temporaires
- marchés

**LES COMMERCES**
- sur rue
- emprises commerciales
- grands magasins
- + 10 000 m² / de 5 000 à 10 000 m²
- grandes surfaces alimentaires (hypermarchés, supermarchés et Monoprix)
- + 5 000 m² / de 2 500 à 5 000 m²
- de 1 000 à 2 500 m² / de 300 à 1 000 m²

**LES DÉPLACEMENTS**
- stations de métro et terminus de lignes
- stations de RER
- gares SNCF

**LES DIFFICULTÉS DE FRANCHISSEMENT**
- des voies
- des places
- limites infranchissables
- axes bruyants et/ou polluants
- espace public dégradé

**LES LIEUX FERMÉS**
- grandes parcelles
- commerces
- grandes emprises formant enclaves
- faisceaux ferroviaires

Sources : Contribution à l'élaboration du PADD, 2001, document Apur mise à jour décembre 2006

# Transformations récentes ou en cours

Ces dernières années, l'arrondissement, et tout particulièrement sa partie nord, a été doté de six crèches, de quatre haltes-garderie et d'une école maternelle afin d'améliorer la desserte en équipements pour la petite enfance. Le collège Carnot a aussi été réhabilité, dans le quartier de la Plaine-Monceau. Il convient d'y ajouter la crèche, l'école polyvalente et l'extension du collège Boris-Vian de la ZAC de la porte d'Asnières, situé immédiatement au sud des voies ferrées dans un quartier où la demande est également forte. Un nouveau gymnase doit aussi ouvrir prochainement dans cette opération.

En matière d'espace vert, le 17e arrondissement compte plusieurs promenades, squares et jardins, comme ceux qui s'organisent le long du boulevard Péreire ou dans le secteur Champerret. Cette desserte a été complétée ces dernières années par le jardin de la ZAC de la porte d'Asnières et le jardin de la rue du Colonel-Manhès, le long du talus sud de la petite ceinture. De plus, un jardin potager a été créé avenue de Clichy, destiné aux établissements scolaires de l'arrondissement.

Pour répondre cependant à la demande d'espace vert de grande dimension, comme on en trouve à la Villette, à Bercy et dans le 15e avec le parc André-Citroën, a été engagée la réalisation d'un parc de 10 hectares dans le cadre de la restructuration des terrains des Batignolles, dont 4, 3 hectares sont aujourd'hui aménagés.

Les voies publiques évoluent également. Certaines d'entre elles, initialement à vocation résidentielle, voient un accroissement de la mixité d'usage en rez-de-chaussée, avec un développement important de cafés, de restaurants, de galeries d'art, d'artisanat et d'antiquités, ainsi que de locaux accueillant des professions libérales, comme rue de La Condamine et rue des Dames.

D'un autre point de vue, il convient de rappeler la mise en place d'une « zone 30 »dans le quartier des Épinettes et la création de deux quartiers verts, respectivement au sud des Batignolles et au nord des Épinettes. De plus, les travaux d'aménagement, déjà achevés, du boulevard des Batignolles et ceux, en cours, de la place de Clichy doivent, à terme, améliorer le paysage et les déplacements de l'ensemble des usagers sur la frange sud-est de l'arrondissement.

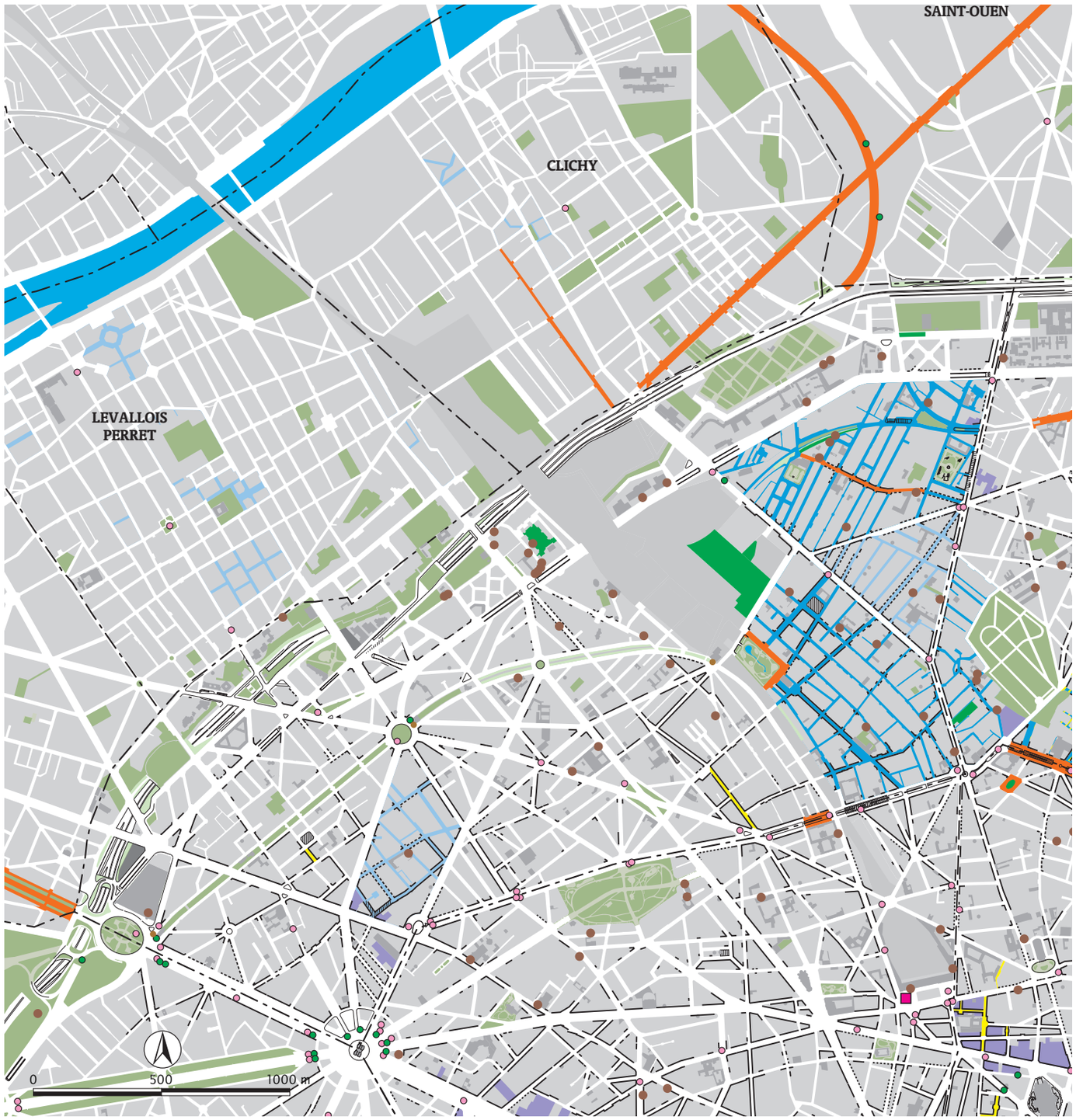


**LES SERVICES AUX HABITANTS**
- équipements : création, amélioration, extension
- équipements
- création ou rénovation de jardins
- jardins publics, terrains de sport, cimetières ...
- espaces verts inaccessibles

**LES COMMERCES**
- linéaires commerciaux
- nouvelles surfaces commerciales
- surfaces commerciales
- surfaces commerciales fermées
- nouveaux marchés
- marchés

**LES ESPACES PUBLICS ET LES ÉCHANGES**
- principales voies et places réaménagées
- principales voies et places nouvelles
- couverture d'infrastructures
- quartiers verts réalisés
- « zones 30 » existantes
- espaces piétonniers
- manifestations temporaires
- stations de métro
- stations de RER
- nouvelles stations (métro, tramway)
- terrains en friche, lieux fermés
- faisceaux et emprises ferroviaires, réservoirs

# Exemples

© DPA - Daniel Lifermann

©Apur

**1 – Halte-garderie – Crèche collective**
59, rue Berzélius,
architecte :
Stéphanie Peras

**2 – Crèche associative « la maison kangourou »**
12, rue Jacquemont,
architecte : Marco Ferre

**3 – Crèche, restructuration sur cour**
49-57, rue Berzélius
(et 82-84, rue de La Jonquière), architectes :
Atelier du Pont
(Anne-Cécile Comar,
Philippe Croisier,
Stéphane Pertusier)

©Apur

©Apur

© DPA - Daniel Lifermann

**4 – Halte-garderie**
4, rue Lemercier, architecte :
Architectures Territoires

**5 – Crèche collective et halte-garderie**
16, avenue Brunetière,
architectes : Élisabeth Naud
et Luc Poux

**6 – Gymnase et Espace jeunes**
ZAC de la porte d'Asnières
27, rue Marguerite-Long, vue intérieure,
architectes : Sophie Berthelier, Philippe Fichet,
Benoît Tribouillet

**7 – École polyvalente**
74, boulevard Berthier, architectes :
Dusapin – Leclercq

© DPA - Pascal Dhennequin

© DPA - Florence Morisson

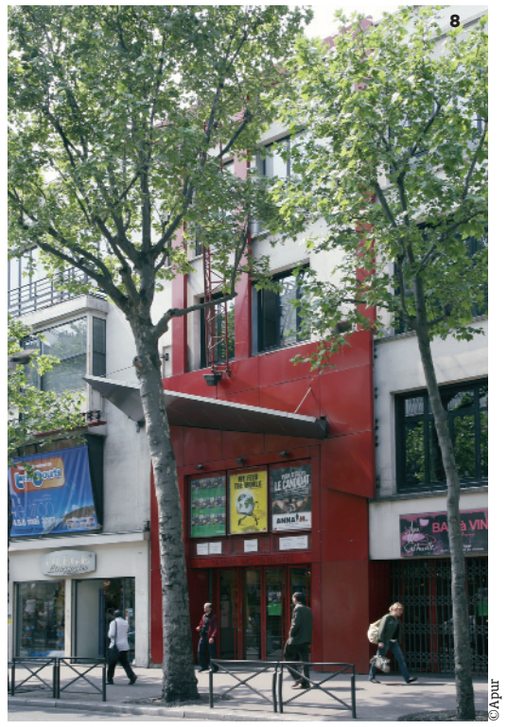
©Apur

**8 – Cinéma des cinéastes**
7, avenue de Clichy, architecte :
Lesprit & Partenaires

**9 – Odéon, Théâtre de l'Europe, dans les magasins de décor de l'Opéra**
8, boulevard Berthier, architecte : cabinet
Jean-Loup Roubert

©Apur

**10 – Jardin des Hauts-de-Malesherbes**
ZAC de la porte d'Asnières,
paysagistes : Arpentère
(Marie France et Thierry de Metz)

**11 – Jardin partagé La Framboisine**
183, avenue de Clichy

©Apur

©Apur

# Perspectives

**ACTIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN**

- terrains évolutifs
- territoires de projet

**ACTIONS À POURSUIVRE ET TISSUS URBAINS À EXPERTISER**

- tissu ancien fragile
- secteur à fort caractère patrimonial
- secteur de rénovation des années soixante
- GPRU, ZAC en cours
- CUCS
- opération à l'étude dans les communes riveraines
- PLU
  - emplacement réservé pour logement social
  - emplacement réservé pour équipement
  - emplacement réservé pour espaces verts
- autres équipement nouveaux
- reconversion de bâtiments remarquables
- sites logistiques urbains

**Règlements particuliers**

- PSMV en révision

**REQUALIFICATION D'ESPACES PUBLICS**

- espaces majeurs
- espaces publics
- nouvelles voies
- liaisons à créer ou à conforter

**DÉPLACEMENTS**

- navette fluviale
- métro
- RER
- tramway
- Projets, prolongement

**TRAITEMENT DES INFRASTRUCTURES**

- amélioration de l'insertion du périphérique
- restructuration d'ouvrage
- couvertures
- restructuration d'échangeur

- renforcement du potentiel végétal
- renforcement du logement social
- aménager la petite ceinture
- promenade piétonne
- requalification d'espaces de jardins et de bois
- création de jardins publics et de bois
- renforcement de la ceinture verte
- requalification des berges ou des quais
- mairie

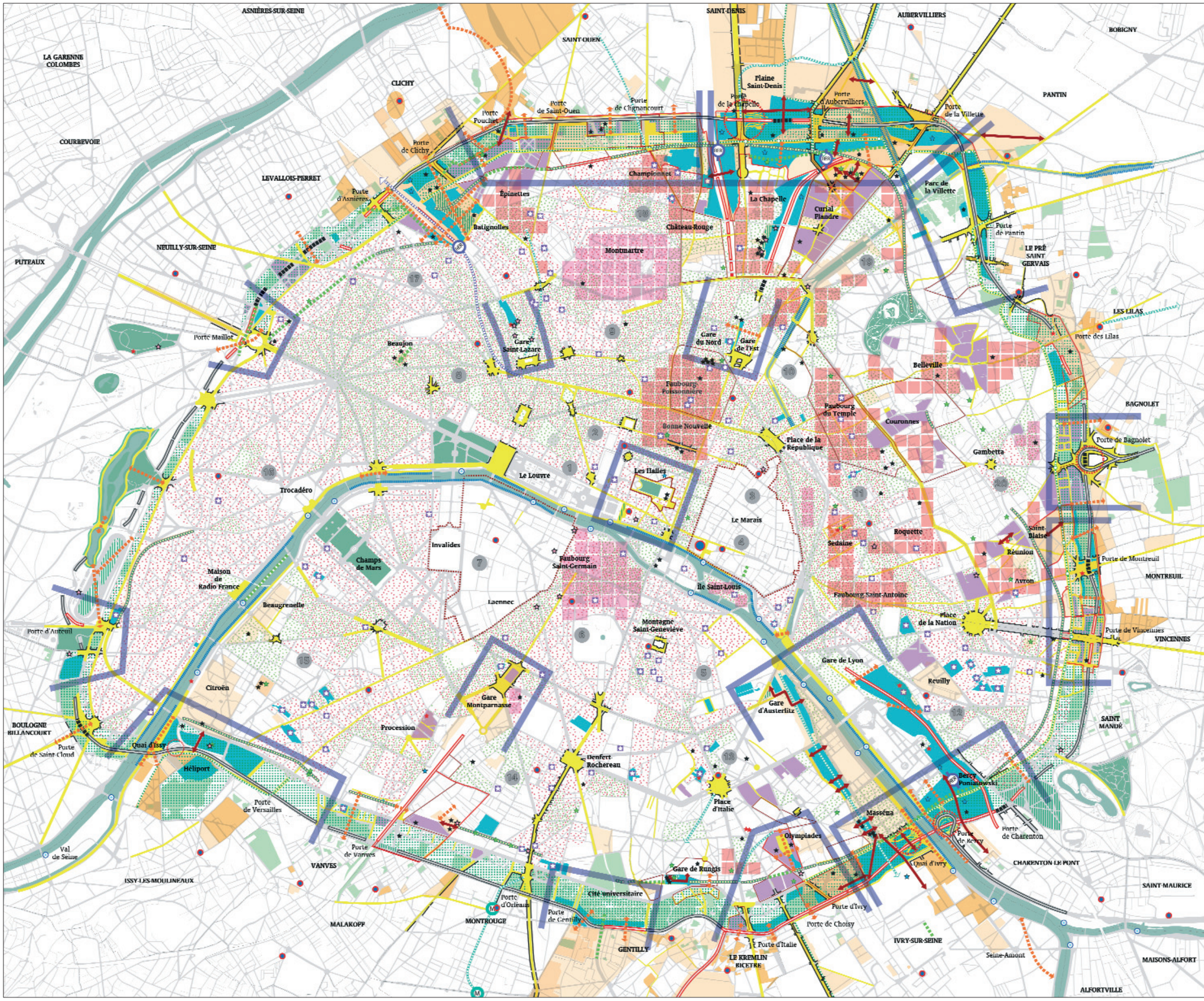

# Perspectives

## LES TISSUS URBAINS À EXPERTISER

Le renouvellement urbain déjà engagé à Paris pourrait s'appuyer sur de nouvelles interventions dans les quartiers, associant des actions sur les conditions d'occupation, l'habitat, les espaces libres et le paysage. Un certain nombre de territoires mériteraient à cet égard d'être expertisés pour valider l'intérêt d'une démarche de ce type sur telle ou telle partie. Au nord du 17e arrondissement, où la nécessité d'une intervention est sensible, une telle expertise pourrait ainsi être menée sur tout le quartier des Épinettes, qui abrite de nombreux ensembles de logements sociaux et une population modeste, parfois en grande difficulté, dans des immeubles insalubres, ainsi que de nombreux locaux vacants en pied d'immeubles et des espaces publics localement dégradés. L'intérêt d'autres actions de ce type, plus ponctuelles, pourra être évalué sur certains ensembles de logements situés plus au sud, le long des boulevards des Maréchaux.

## LES PRINCIPAUX TERRITOIRES DE PROJET

Au nord, le GPRU de la porte Pouchet vise à favoriser les échanges entre ce quartier un peu excentré et les quartiers voisins de Clichy et de Saint-Ouen, à rendre le quartier beaucoup plus attractif, à renforcer les espaces verts, à améliorer les espaces publics, à réduire l'impact des services logistiques et à intervenir d'une manière adaptée sur chaque immeuble de logements. Il prolongera aussi l'action menée sur toute la frange nord de Paris en limite avec Saint-Ouen.

L'opération majeure de Clichy-Batignolles, à laquelle on peut associer l'opération Saussure à l'ouest du faisceau ferroviaire, va modifier profondément l'image de tout le nord de l'arrondissement, avec son nouveau quartier de logements autour du parc de 10 hectares. Grâce à de nouvelles liaisons inter-quartiers, l'aménagement va effacer les coupures actuelles provoquées par le faisceau Saint-Lazare et la petite ceinture, et permettre la rénovation des boulevards des Maréchaux, tout en améliorant le fonctionnement du fret ferroviaire et des transports en commun.

Cette opération et celle de la porte d'Asnières voisine aujourd'hui achevée s'appuient aussi sur le prolongement du tramway dans le 17e arrondissement qui a renforcé la desserte en transports en commun de ces quartiers de Paris. À cela s'ajouteront les bénéfices que devraient apporter le RER et l'amélioration du fonctionnement de la ligne de métro 13 avec les projets concernant la ligne 14, qui s'arrête aujourd'hui à la gare Saint-Lazare.

Plus au sud, l'ouest des quartiers de la Plaine-Monceau et des Ternes devrait accueillir de nouvelles couvertures du périphérique dans les secteurs Ternes, Champerret et Villiers, pour y créer entre autres des espaces verts et, là aussi, de nouvelles liaisons de part et d'autre du périphérique.

À terme, deux sujets peuvent encore être évoqués, malgré les grandes contraintes auxquelles chacun est confronté, compte tenu de la densité des infrastructures.

Au nord, une éventuelle couverture du faisceau Saint-Lazare entre la rue Cardinet et le boulevard des Batignolles permettrait de mieux relier les deux parties du 17e et de réduire les nuisances. Elle compléterait la transformation en cours de ce faisceau et de sa gare terminale, mais sa faisabilité reste incertaine.

Au sud, l'espace de la porte Maillot pourrait être l'occasion d'un nouveau territoire de projet paysager ouvert sur le Bois de Boulogne, associant de rares terrains mutables.

## LES AUTRES REQUALIFICATIONS D'ESPACES PUBLICS

La place de Clichy, très fréquentée, dont l'évolution a déjà fait l'objet d'une large concertation, devrait pouvoir être réorganisée rapidement pour faciliter sa traversée. Après l'avenue de Clichy déjà étudiée, plusieurs espaces publics devraient aussi faire l'objet d'une requalification, comme l'avenue de la Porte-de-Clichy et celle de la Porte-d'Asnières.

De manière plus large, deux promenades piétonnes existantes sur les emprises de la petite ceinture pourraient être étendues jusqu'au parc des Batignolles : à l'ouest, dans la continuité des aménagements du boulevard Péreire, à l'est, depuis le récent jardin du Colonel-Manhès.

Le renforcement de la ceinture verte depuis la porte Maillot et le bois de Boulogne jusqu'au parc des Batignolles, en intégrant la promenade Bernard-Lafay et les nouvelles couvertures du boulevard périphérique, donnerait une qualité urbaine supplémentaire aux quartiers riverains.

**Le boulevard périphérique de la Porte de Villiers à la porte Maillot**

© Ph.Guignard@air-images.net

# Perspectives

© Apur

© Apur

© Avignon-Clouet architectes

© Apur

© Apur

**1 – Le boulevard Berthier au droit de la porte d'Asnières**

**2 – La place de Clichy**

**3 – GPRU Porte Pouchet**
Workshop organisé par l'Opac de Paris pour la création de 180 logements rue Pierre-Rebière, lot 8
Architectes : Avignon & Clouet Architectes

**4 – Quartier des Épinettes**
24, rue Sauffroy

**5 – Réserve du PLU** pour un équipement public
17, rue du Débarcadère

**6 – Perspective de l'opération Clichy-Batignolles –** Architecte, coordonnateur : Atelier François Grether

**8 – L'embranchement de la Petite Ceinture**
boulevard Péreire

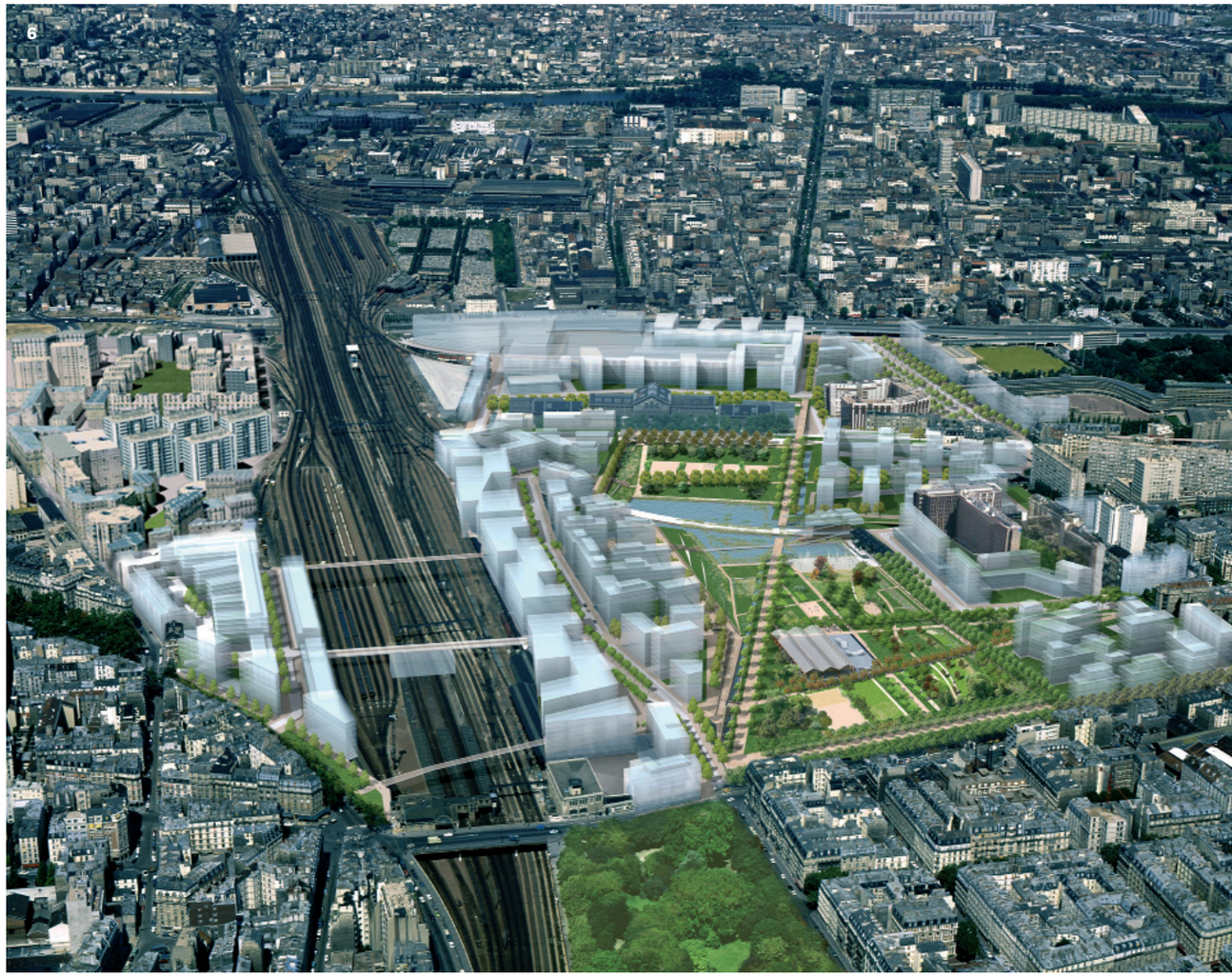
© Atelier F. Grether

© Apur